



Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la politique d'intégration interculturelle de la Ville de Neuchâtel

(Du 15 août 2018)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

«Il n'y a de bonheur à vivre que dans une humanité ouverte à autrui. Les êtres humains sont largement interdépendants, entre eux et avec leur environnement, pour exister et se développer. Ce lien social essentiel est un ciment et un ferment de nos identités et appartenances multiples à la collectivité. L'intégration de toute personne dans notre cité est nécessaire à l'équilibre social de l'ensemble. La politique, dans son sens le plus noble, fonde l'organisation de la société humaine en une communauté de destins, selon des principes et valeurs issus de débats d'idées et de confrontations des pouvoirs en présence. En ce sens, la citoyenneté exprime la qualité politique des personnes à agir et influencer sur l'organisation sociale propre à leur environnement»¹.

¹ Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le programme politique et la planification des dépenses d'investissement 2014-2017, du 28 octobre 2013, pages 5-6.

Le sens et les valeurs de cette citation de notre Conseil dans son précédent Programme politique 2014-2017, toujours parfaitement actuels, expriment sa volonté de poursuivre le renforcement de la cohésion sociale et de la citoyenneté à Neuchâtel ces prochaines années. Notre Programme de législature 2018-2021 réaffirme cette option essentielle comme l'un de ses trois axes stratégiques². Il en va de même des valeurs fondamentales et transversales à l'action de notre collectivité publique que sont l'égalité et le respect des droits fondamentaux, l'égalité et la non-discrimination, la responsabilité et la construction de nouvelles solidarités.

A l'heure où plusieurs pays européens ou d'autres régions du monde connaissent la résurgence de courants de pensées xénophobes voire racistes, développés et portés parfois jusque dans les sphères gouvernementales, en prenant prétexte notamment de la continuation de la crise migratoire internationale, notre Conseil affirme clairement la poursuite d'une ligne politique qui en prend le contre-pied.

Les relations globalement équilibrées entre les diverses composantes de la population dans notre ville et l'ouverture dont fait preuve la société civile neuchâteloise débouchent sur un « capital sociétal » qui constitue un bien commun précieux.

Ce contexte de cohésion sociale favorable, qui n'échappe évidemment pas à des champs de tensions, résulte des choix politiques opérés par les autorités et des moyens d'action qu'elles engagent, du dynamisme et de l'orientation de l'économie neuchâteloise, ouverte sur le monde depuis des temps immémoriaux, mais aussi de la vitalité impressionnante dont fait preuve la société civile neuchâteloise, en particulier son tissu associatif. Dans ce sens, en complément à sa propre action, notre Conseil privilégiera ces prochaines années le développement et le renforcement du soutien à la société civile.

Ce rapport précise l'orientation, le but, les objectifs stratégiques et les priorités que se fixe notre Conseil dans la mise en œuvre de la politique d'intégration interculturelle qui se fonde sur des concepts de référence développés à l'échelle cantonale, nationale et européenne. Il présente également les nombreuses actions et programmes développés ces dernières années par la Ville en étroite collaboration avec des acteurs de la

² Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le programme politique et la planification des dépenses d'investissement 2018-2021, du 19 décembre 2017, page 4.

société civile pour encourager l'engagement citoyen, renforcer les solidarités et favoriser la compréhension mutuelle au sein d'une population multiculturelle fort diversifiée dans sa composition. Il s'agit de valoriser cette diversité et l'intégration interculturelle comme un atout d'un développement fortement inclusif et pluraliste de notre Cité dans toutes ses dimensions économiques, sociales, culturelles et politiques.

Une réponse est également apportée par le présent rapport aux motions suivantes :

- Motion n° 316, du groupe PopVertsSol, par Madame Amanda Ioset et consorts, intitulée « Neuchâtel : ville refuge, ouverte et solidaire », du 2 mai 2016, dont la teneur est :

« Le groupe PopVertsSol souhaite que le Conseil communal étudie la possibilité de déclarer la Ville de Neuchâtel « Ville refuge, ouverte et solidaire », rejoignant ainsi le réseau européen de « Ville Refuge ». Neuchâtel s'engagerait ainsi activement pour aider le canton à trouver des alternatives à l'hébergement souterrain des requérant-e-s d'asile et pour développer une culture d'accueil basée sur l'ouverture et la solidarité ».

- Motion n° 317, du groupe socialiste, par Madame Anne-Dominique Reinhard et consorts, intitulée « Neuchâtel, ville d'accueil et d'intégration des personnes migrantes, du 27 juin 2016. Sa teneur est la suivante :

« Le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier, dans le cadre de son autonomie de décision, de quelle manière il peut contribuer à l'accueil et au mieux-être des personnes migrantes qui vivent à Neuchâtel, qu'elles soient requérantes d'asile ou réfugiées statutaires. Des actions concrètes nous semblent devoir et pouvoir être menées par notre Ville en collaboration avec le Secrétariat d'Etat aux migrations, les divers services cantonaux qui en dépendent, les œuvres d'entraide dont le mandat est de gérer les dossiers d'aide sociale et d'intégration des réfugiés reconnus ainsi que diverses associations actives dans ce domaine. La coordination entre les structures déjà existantes et compétentes est la base principale du succès de la démarche ».

2. Neuchâtel, ville ouverte au monde

L'ouverture de la population neuchâteloise au monde et l'affirmation de la citoyenneté participent à Neuchâtel d'une longue tradition. Celles-ci s'expriment dans de nombreux domaines, tels que l'art et la culture, la philosophie, les relations internationales, la formation et l'économie, mais aussi par l'inclusion de la population étrangère dans le processus démocratique.

Dès 1849, au lendemain de la révolution neuchâteloise, la jeune République accorde aux ressortissants étrangers³ le droit de vote au niveau communal. Malgré quelques soubresauts, à savoir l'abrogation de ce droit en 1861 et sa réintroduction en 1874, cette particularité fit de Neuchâtel un véritable pionnier au niveau suisse, mais également sur le plan international. Le fait de conférer à une personne étrangère le droit de voter sur le plan local constitua une véritable reconnaissance institutionnelle de sa capacité citoyenne au sein de la société d'accueil et de participer directement à des choix lors de votations et d'élections.

Il faudra cependant attendre l'an 2000, soit plus de cent cinquante ans, et l'entrée en vigueur en 2002 de la nouvelle Constitution neuchâteloise pour que ce droit soit étendu au niveau cantonal aux personnes de nationalité étrangère disposant d'un permis d'établissement et résidant sur le territoire de la Commune depuis au moins 5 ans. Il s'agit là encore d'une véritable innovation à l'échelle nationale, puisqu'à ce jour, seuls les cantons du Jura, depuis son entrée en souveraineté en 1979 et de Neuchâtel offrent cette possibilité à leurs résidents étrangers. L'extension de ce droit civique leur permet non seulement d'élire les membres du Parlement et du Gouvernement cantonal mais aussi la députation neuchâteloise au Conseil des Etats, dès lors que celle-ci est régie par le droit cantonal.

En 2007, le peuple neuchâtelois franchit un pas supplémentaire en se prononçant sur l'éligibilité des étrangers : elle fut refusée au niveau cantonal, mais acceptée au niveau communal. Là encore, Neuchâtel fait figure d'exception. Seuls quatre cantons suisses permettent l'éligibilité des étrangers dans leurs Communes : le Jura, Vaud, Fribourg et Neuchâtel⁴.

³ Avant 1959, seuls les hommes disposaient du droit de vote communal et cantonal dans le canton de Neuchâtel.

⁴ Dans le canton de Genève, le droit de vote des personnes étrangères mais sans l'éligibilité a été introduit en 2005 au niveau communal. Trois cantons alémaniques laissent la faculté aux communes d'accorder le droit de vote et d'éligibilité aux personnes

Pour exercer ce droit dans le canton de Neuchâtel, il faut être détenteur d'une autorisation d'établissement et vivre en Suisse depuis au moins 10 ans, dont une année dans le canton.

Cette tradition d'ouverture se reflète par ailleurs aussi largement lorsque la population neuchâteloise est appelée à s'exprimer sur des sujets qui l'interroge sur son rapport avec l'étranger, comme l'illustrent les quelques exemples suivants :

- Entre 1970 et 1977, le peuple neuchâtelois refusa clairement les initiatives populaires émanant de l'Action nationale, puis du Mouvement républicain suisse (dites initiatives Schwarzenbach), dans une proportion allant de 60 à 74 %. Ces textes entendaient limiter fortement l'immigration de travailleurs étrangers en provenance de pays européens, en entretenant un climat de xénophobie, de haine et de sentiment anti-européen.
- En 1992, les Neuchâtelois se prononçaient à 80% en faveur de l'adhésion à l'Espace économique européen (EEE), avec un taux de participation record de 75 %. Notre canton était alors en première position dans le camp du « oui ».
- En 2009, Neuchâtel faisait partie des rares cantons à rejeter l'initiative contre la construction de minarets. En ville de Neuchâtel, la participation s'éleva à 53%, avec un refus très net de l'initiative par 60% des votants.
- Plus récemment, l'initiative contre l'immigration de masse votée le 9 février 2014, a fait l'objet d'un très net refus dans notre canton, avec une participation de 56% à Neuchâtel, et un rejet de l'initiative par 69% des votants.
- En 2016 enfin, la population neuchâteloise était amenée à se prononcer à nouveau sur l'introduction du droit d'éligibilité des étrangères et des étrangers sur le plan cantonal, après l'adoption par le Grand Conseil d'un décret portant modification en ce sens de la Constitution neuchâteloise.

Cet objet fut refusé par le Corps électoral cantonal à hauteur de 54,04 %, mais accepté à Neuchâtel avec le plus haut taux d'acceptation de l'ensemble des communes neuchâteloises (53,98 %), démontrant une nouvelle fois l'inclination ouverte à l'altérité dont fait preuve notre population.

Notre Conseil considère que cette ouverture au monde et aux personnes qui viennent s'installer à Neuchâtel est un réel atout qu'il faut cultiver et développer avec discernement. C'est le sens de la politique d'intégration interculturelle de la Ville de Neuchâtel. En effet, les subtils équilibres, économiques, sociaux, culturels et politiques qui fondent cette ouverture peuvent se fragiliser ou se rompre, parfois rapidement, comme l'attestent de nombreux exemples en Europe et dans le monde.

3. Principaux fondements de la politique d'intégration interculturelle

Le cadre général des fondements de la politique d'intégration interculturelle⁵ de la Ville découle et s'inscrit dans celui du Canton de Neuchâtel, de la Confédération suisse, ainsi que de normes et références internationales.

Au niveau cantonal, ce sont principalement la Constitution neuchâteloise et la loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle qui fixent les principes et les orientations de la politique cantonale.

Au niveau suisse, la Loi fédérale sur les étrangers et ses Ordonnances sur l'intégration définissent le cadre national de l'intégration des migrants en lien avec la politique de migration et d'asile de la Confédération helvétique. Les dimensions de la politique d'immigration et de l'asile, domaines de compétences quasi exclusives de la Confédération et des cantons, chargés de leur application, ne sont pas traitées dans le présent rapport.

Sur le plan international, nous mentionnons le Conseil de l'Europe, dont la Suisse est membre depuis 1963, et son programme des Cités interculturelles sur lequel le Canton de Neuchâtel et notre Ville se basent comme modèle de références.

⁵ La terminologie « intégration interculturelle » est reprise de la loi cantonale sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, du 26 août 2006, (article premier, al. 2). Son règlement d'application, du 14 novembre 2017, à l'article 2, apporte la définition suivante: « *On entend par intégration interculturelle une perspective qui implique réciprocité, ouverture et capacité d'adaptation pour l'ensemble des parties prenantes dans une société diverse. Basée sur le respect des droits individuels, elle inclut des actions pour assurer la non-discrimination.* »

3.1. Constitution de la République et Canton de Neuchâtel

La Constitution neuchâteloise, du 24 septembre 2000, précise à son article 5, que l'Etat et les Communes assument les tâches que la loi leur confie en ce qui concerne *l'accueil et l'intégration des étrangères et des étrangers, ainsi que la protection des minorités.*

Au chapitre des droits fondamentaux, le texte mentionne notamment :

« La dignité humaine est respectée et protégée (art. 7, alinéa premier) » ;

« L'égalité de droit est garantie. Nul ne doit subir de discrimination, notamment du fait de son origine, de son ethnie, de sa couleur, de son sexe, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ou du fait d'une déficience physique, mentale ou psychique (article 8, alinéa premier) » ;

« Toute personne a le droit de choisir librement sa religion et ses convictions philosophiques et de les professer individuellement ou collectivement (article 16, alinéa premier) » ;

« Toute personne a le droit d'appartenir à une communauté religieuse et d'accomplir un acte ou de suivre un enseignement religieux. Nul ne peut y être contraint (article 16, alinéa 2) ».

Le Corps électoral est ainsi défini (article 37, alinéa premier) :

« Sont électrices ou électeurs en matière cantonale, s'ils sont âgés de dix-huit ans révolus et s'ils ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit :

- a. les Suissesses et les Suisses domiciliés dans le canton ;*
- b. les Suissesses et les Suisses de l'étranger qui sont inscrits dans le registre électoral d'une commune du canton en vertu de la législation fédérale ;*
- c. les étrangère et les étrangers ainsi que les apatrides qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement en vertu de la législation fédérale et qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans. »*

Enfin, la Constitution neuchâteloise définit, en son titre VI, les relations entre l'Etat, les Eglises reconnues et les autres communautés religieuses :

« L'Etat tient compte de la dimension spirituelle de la personne humaine et de sa valeur pour la vie sociale (article 97, alinéa premier) ;

L'Etat est séparé des Eglises et des autres communautés religieuses. Il peut toutefois les reconnaître comme institutions d'intérêt public. (article 97, alinéa second) ;

L'indépendance des Eglises et des autres communautés religieuses est garantie (article 97, alinéa trois) ;

L'Etat reconnaît l'Eglise réformée évangélique, l'Eglise catholique romaine et l'Eglise catholique chrétienne du canton de Neuchâtel comme institutions d'intérêt public représentant les traditions chrétiennes du pays (article 98, alinéa premier) ;

D'autres communautés religieuses peuvent demander à être reconnues d'intérêt public. La loi fixe les conditions et la procédure de la reconnaissance. Elle en règle également les effets, à moins que ceux-ci ne fassent l'objet d'un concordat (article 99) ».

Lors de sa séance du 7 novembre 2017 le Grand Conseil a accepté, à 71 voix contre 35, l'entrée en matière d'un projet de loi sur la reconnaissance des communautés religieuses (LRCR). Il a décidé dans la foulée le renvoi en commission dudit projet pour approfondir encore quelques questions qui se sont posées avant de reprendre son traitement en plénum.

3.2. Loi cantonale sur l'intégration et la cohésion multiculturelle

Cette législation⁶, dont l'origine remonte à 1996, révisée en 2013, permet à Neuchâtel d'être le premier canton suisse à se doter d'un cadre légal favorisant l'intégration et la cohésion multiculturelle, en faisant écho à sa tradition d'ouverture au monde et à l'accueil de personnes en provenance d'autres horizons.

⁶ Loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, du 26 août 1996.

Dans sa teneur actuelle, elle a pour but, en son article premier, de :

« favoriser la cohésion sociale, l'égalité de dignité et le bien-être de toute personne vivant dans le canton de Neuchâtel, notamment par des relations harmonieuses et la compréhension mutuelle entre les populations suisse et étrangères ou issues de la migration.

Elle encourage la recherche et l'application de solutions pour l'intégration interculturelle, la pleine participation des personnes issues de la migration à la société et, de façon plus générale, tend à promouvoir les droits et devoirs ainsi que la non-discrimination pour tout un chacun, dans les limites de la Constitution et de la loi ».

Du point de vue de son application, elle prévoit, en son article 3, que :

« Dans les limites fixées par la législation fédérale et cantonale, les autorités cantonales et communales, dans l'exercice des tâches qui leur sont dévolues, collaborent pour favoriser l'intégration des personnes étrangères ou issues de la migration conformément à la présente loi ».

3.2.1. Politique cantonale d'intégration interculturelle

Depuis l'introduction, en 1996, de la loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, le Conseil d'Etat définit, au moyen d'un rapport d'information au Grand Conseil, ses priorités d'actions pour chaque législature. Cet acte essentiel dans l'articulation de la politique publique entre l'Etat et les communes se fonde notamment sur les recommandations formulées par la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), conformément au mandat confié à cette dernière par la loi. Il tient également compte du programme de législature du gouvernement cantonal et du programme d'intégration cantonal (PIC)⁷.

⁷ Il s'agit d'une convention-programme, d'une durée de quatre ans, entre la Confédération et les cantons pour déterminer les actions prioritaires en matière d'encouragement de l'intégration et les moyens financiers alloués à ce titre par la Confédération à chacun des cantons partie prenante.

Lors de sa séance du 30 mai 2018, le Grand Conseil neuchâtelois a pris connaissance et débattu du rapport d'information que lui adressait le Conseil d'Etat concernant la politique d'intégration interculturelle, pour la législature 2018-2021.⁸ Ce rapport a été bien accueilli par le Grand Conseil.

Le Canton de Neuchâtel a déterminé, pour la période précitée, les trois domaines d'actions prioritaires suivants :

1. Citoyenneté et société d'accueil
2. Intégration des générations
3. Formation et intégration socio-professionnelle.

L'approche et l'action de notre Conseil dans le domaine de l'intégration interculturelle prennent largement en compte les choix opérés sur le plan cantonal dans la définition des domaines d'intervention prioritaires. Il les approuve et entend participer à leur mise en œuvre, en particulier dans ses champs de compétences spécifiques.

Les tâches et responsabilités propres à chacun des deux échelons institutionnels sont en effet suffisamment distinctes et complémentaires pour permettre la mise en œuvre d'une politique publique bien coordonnée entre collectivités publiques, avec le concours de la société civile.

3.3. Loi fédérale sur les étrangers (LEtr)

La loi sur les étrangers⁹, adoptée par les Chambres fédérales le 16 décembre 2005 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, consacre un chapitre entier à l'intégration des étrangers. Elle précise ainsi en son chapitre 8, articles 53 et 56 que :

« Dans l'accomplissement de leurs tâches, la Confédération, les cantons et les communes tiennent compte des objectifs d'intégration des étrangers (art. 53, alinéa premier) » ;

⁸ Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la politique d'intégration interculturelle (18.016)

⁹ Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) (142.20)

Ils créent des conditions propices à l'égalité des chances et à la participation des étrangers à la vie publique (art. 53, alinéa deux) ;

Ils encouragent en particulier l'apprentissage de la langue, la promotion professionnelle et les mesures de prévention en matière de santé ; ils soutiennent les efforts déployés en vue de favoriser la compréhension mutuelle entre populations suisse et étrangère et à faciliter la coexistence (art. 53, alinéa trois) ;

Ils tiennent compte des besoins particuliers des femmes, des enfants et des adolescents en matière d'intégration (art. 53, alinéa quatre) ;

L'intégration est une tâche que la Confédération, les cantons, les communes, les partenaires sociaux, les organisations non gouvernementales et les organisations d'étrangers se doivent d'accomplir en commun (art. 53, alinéa cinq). »

« La Confédération, les cantons et les communes veillent à ce qu'une information appropriée soit dispensée aux étrangers concernant les conditions de vie et de travail en Suisse et en particulier leurs droits et obligations (art 56, alinéa premier) ;

Les cours et autres mesures d'intégration sont portés à la connaissance des étrangers (art 56, alinéa deux) ;

La Confédération, les cantons et les communes renseignent la population sur la politique migratoire et la situation particulière des étrangers (art 56, alinéa trois) ».

Ces dispositions du droit fédéral soulignent le rôle important que les communes et les villes en particulier sont appelées à jouer dans le domaine de l'intégration des personnes étrangères ou issues de la migration. Les compétences dont disposent les villes dans les domaines de la scolarité obligatoire, de l'accueil extrafamilial des enfants, du sport, de la culture, de l'aménagement du territoire et de la vie dans les quartiers constituent des leviers d'actions déterminants dans la mise en œuvre, à l'échelle locale, d'une politique interculturelle.

3.4. Programme des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe

3.4.1 Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe compte aujourd'hui 47 Etats membres représentant au total plus de 800 millions de personnes. Il est une enceinte où sont débattues les questions européennes d'ordre général et où sont conclus des accords de droit public contraignants entre Etats, comme la Convention européenne des droits de l'homme. L'objectif de ces accords consiste à préserver le patrimoine commun et de promouvoir le progrès social et économique. La Suisse est devenue le 17^{ème} Etat membre de l'organisation, le 6 mai 1963.

A ce jour, la Suisse a ratifié plus de la moitié des quelque deux cents conventions du Conseil de l'Europe. Celles-ci constituent la base de modifications et d'harmonisations législatives dans les différents Etats membres. Une des réalisations maîtresses du Conseil de l'Europe est la Convention européenne des droits de l'homme (CDEH).

Outre la Cour européenne des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe dispose des organes suivants :

- Le Comité des Ministres, composé des ministres des affaires étrangères des 47 pays membres ;
- L'Assemblée parlementaire, dont les membres sont élus par les parlements nationaux. La délégation suisse auprès de cette Assemblée comporte six membres et six suppléants, parmi lesquels Madame la Conseillère aux Etats Liliane Maury Pasquier, présidente de Groupe politique et à ce titre membre du Bureau de l'Assemblée et du Comité des Présidents ;
- Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe, formé de représentants de communes et des régions des pays membres. La représentation suisse est composée de six présidents de communes et/ou de villes, ainsi que de six représentants de gouvernements cantonaux ;

- La Conférence des organisations internationales non gouvernementales qui se compose de délégués des organisations répondant aux critères d'accréditation du Conseil de l'Europe.

Parmi les programmes nombreux et variés développés sous l'égide du Conseil de l'Europe, nous relevons en particulier celui des Cités interculturelles lancé en 2007. L'Etat de Neuchâtel, en tant qu'entité regroupant le canton et les villes, est membre fondateur de ce programme et occupe aujourd'hui le premier rang de l'index de références des politiques publiques d'intégration interculturelle.

Ce réseau de coopération, d'expérimentation et d'échanges de bonnes pratiques des politiques publiques dans ce domaine réunit à ce jour 126 villes membres à l'échelle du continent. La représentation suisse au réseau, outre Neuchâtel, réunit les villes de Genève et de Zurich.

3.4.2 Cité interculturelle

La Cité interculturelle, selon la perspective mise en œuvre par le Conseil de l'Europe dans ses programmes d'actions, se compose d'un ensemble uni mais fort diversifié de personnes aux nationalités, origines, langues, modes de vie, opinions, convictions ou croyances multiples. La majorité de ses habitants considèrent la diversité non comme un problème, mais comme une richesse et reconnaissent que toutes les cultures se modifient dès lors qu'elles se rencontrent dans l'espace public. Les responsables politiques appellent ouvertement au respect de la diversité et revendiquent l'identité plurielle de leurs ressortissants. La collectivité publique combat activement les préjugés et la discrimination et veille à l'égalité des chances de chacune et de chacun, en adaptant ses structures et moyens de gouvernance, ses institutions et ses services publics aux besoins de tous, sans compromettre les principes des droits de l'homme, de la démocratie et de la prééminence du droit.

En partenariat avec les milieux économiques, la société civile et les services publics, la cité interculturelle développe une série de politiques sectorielles visant à encourager le brassage et les échanges entre différents groupes sociaux réunis en une communauté de destin. Un fort degré de confiance et de cohésion au sein de la population, de même que l'instauration d'une « pédagogie de l'ouverture et de la compréhension mutuelle » contribuent à contenir les conflits (ethniques, communautaires, générationnels) et la violence, ainsi qu'à accroître l'efficacité de l'action politique.

Toutefois, en présence de conflits de nature interculturelle, la présence d'un débat public transparent et le recours à des actions de médiation constituent des instruments de résolution efficaces. L'ensemble des principes et concepts ainsi décrits poursuivent aussi le but, selon le programme des Cités interculturelles, « *de rendre la ville, en tant que communauté de destin, attractive pour les particuliers et pour les décideurs économiques* ».

4. Stratégie de la politique d'intégration interculturelle de la ville de Neuchâtel

4.1. Vision

Le 21^{ème} siècle est le siècle des villes. A l'horizon 2030, quelque 60 % de la population mondiale résidera dans une ville. Ce pourcentage s'accroîtra encore en 2050. L'avenir de l'humanité dépendra donc pour bonne part de la manière dont les villes seront construites et gouvernées, de la qualité de vie qu'elles offriront à leurs habitants, de la gestion de leurs ressources et de leurs espaces publics, ainsi que de leur capacité d'adaptation et d'innovation en matière de démocratie participative au niveau local.

A son échelle, Neuchâtel entend se profiler d'ici à 2030 en tant que ville à taille humaine, une ville alliant innovation et art de vivre – sa devise – en se montrant exemplaire dans des domaines tels que le développement durable, la mobilité, la cohésion sociale et l'usage maîtrisé des nouvelles technologies au service du citoyen. Une « smart city » certes, mais qui demeure d'abord solidaire et citoyenne, veille à l'intégration interculturelle et non discriminante de toutes et tous et qui répond aux attentes fondamentales de sa population au moyen d'un véritable dialogue social.

Cette vision, exprimée dans notre programme politique 2018-2021, soutient par exemple le développement, durant cette même législature, d'assemblées citoyennes. Ces dernières seront tout à la fois le théâtre de nouvelles formes de l'expression citoyenne et un lieu privilégié pour définir et concevoir, à l'échelle d'un quartier, des projets spécifiques, par exemple dans le champ de l'animation socioculturelle. A ce sujet, votre Autorité sera saisie l'automne prochain d'un rapport concernant la politique de quartiers sous l'angle de l'animation socioculturelle et du développement d'assemblées citoyennes.

4.2. But

La politique d'intégration interculturelle de la Ville de Neuchâtel a pour but de favoriser la cohésion sociale, l'égalité de dignité et le bien-être de toute personne vivant dans la commune, en créant les conditions nécessaires, de par ses choix politiques, à l'entretien de relations harmonieuses fondées sur la compréhension mutuelle.

Notre Autorité veut promouvoir l'intégration interculturelle de chaque membre du corps social, encourager sa participation à la vie de la collectivité et lutter contre toute forme de discrimination touchant à l'origine, à l'ethnie, au genre, à l'âge ou aux convictions religieuses, philosophiques et politiques, dans les limites fixées par la Constitution et la loi.

4.3. Objectifs stratégiques

Le but général de la politique d'intégration interculturelle de la Ville, fondée sur le respect des droits humains fondamentaux et des principes de laïcité, s'articule autour des objectifs stratégiques suivants :

- Assurer l'intégration sociale et interculturelle des personnes de tout âge, en favorisant la mixité socioculturelle notamment dans les espaces publics (parcs, jardins, rives, préaux d'écoles), les institutions sociales et éducatives, ainsi qu'au sein des infrastructures sportives, culturelles et de loisirs ;
- Renforcer la cohésion sociale au sein d'une population multiculturelle, en multipliant les espaces de dialogue et de rencontre, nécessaires à une meilleure compréhension mutuelle ;
- Assurer aux nouveaux arrivants une orientation et une information adéquates lors des étapes qui jalonnent leur installation durable ou temporaire sur le territoire de la commune ;
- Encourager le plurilinguisme par l'apprentissage de la langue française et en facilitant l'organisation de cours de langues et de cultures d'origines, en particulier pour les enfants et adolescents, en tant que ponts entre les cultures ;
- Promouvoir l'intégration socio-professionnelle, notamment par l'exemplarité de la Ville et par des programmes adaptés.

L'ensemble de ces objectifs matérialise notre vision dans des domaines où la Ville dispose d'une compétence d'action concrète. De surcroît, ils s'inscrivent parfaitement dans les tâches et attributions dévolues aux communes, du point de vue du droit fédéral et cantonal et ils sont clairement en phase avec les recommandations formulées tant par la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), que par le programme du réseaux des Cités interculturelles, auquel Neuchâtel participe de longue date.

4.4. Priorités d'actions pour la législature 2018-2021

Notre programme politique actuel maintient le renforcement de la citoyenneté et de la cohésion sociale comme l'un de ses trois axes stratégiques. Les trois priorités d'action fixées par notre Conseil pour les années 2018 – 2021, en cohérence avec celle du Canton, sont les suivantes:

- 1) L'accueil des nouveaux arrivants et la participation citoyenne et solidaire ;
- 2) L'intégration socio-professionnelle ;
- 3) La promotion de la diversité et de l'ouverture au monde au sein de la société d'accueil.

Ces trois priorités épousent parfaitement les points forts définis par le Conseil d'Etat dans son rapport au Grand Conseil du 24 avril 2018 (18.016). Le gouvernement neuchâtelois y souligne notamment le rôle central que doivent jouer les communes dans l'information aux personnes nouvellement arrivées, quel que soit leur statut, sur les réalités de la société d'accueil, leurs droits et devoirs, ainsi que sur les contingences administratives.

A cet égard, nous souhaitons améliorer les conditions d'accès aux services publics par la valorisation des compétences linguistiques du personnel communal et par le recours à l'interprétariat au sein de l'administration. Il convient également de veiller à une formation continue adéquate du personnel en contact régulier avec des populations issues de la migration sur les questions interculturelles, la prévention des discriminations et le profilage racial.

En matière de participation citoyenne et solidaire, nos efforts porteront sur l'institution d'assemblées citoyennes, sur la mobilisation et la coordination de réseau de bénévoles et sur le soutien au tissu associatif.

Nous souhaitons également encourager les associations d'une grande importance, notamment dans les domaines du sport et de la culture, à désigner des personnes répondantes sur les questions de diversité au sens large, afin de faciliter et encourager une citoyenneté active par toutes et tous.

Enfin, au-delà de notre forte implication dans l'organisation de manifestations régulières telles que la Semaine d'actions contre le racisme, le programme cantonal de manifestations interculturelles « *NeuchàToi* » ou le Printemps culturel, nous entendons renforcer en particulier notre soutien à trois acteurs majeurs de l'intégration interculturelle à Neuchâtel, en cohérence avec les deux motions traitées dans le présent rapport.

Il s'agit des associations suivantes de la société civile :

- l'association interculturelle RECIF qui est au cœur de l'intégration interculturelle de nombreuses femmes et dont l'action irremplaçable mérite d'être consolidée. Ainsi, l'augmentation envisagée de la subvention allouée à cette association devrait permettre la continuation du projet « Empowerment des femmes migrantes ». Celui-ci, développé grâce à un financement fédéral d'impulsion, permet aux participantes de développer une image positive d'elles-mêmes et de valoriser leurs compétences acquises avant la migration, les expériences menées en suisse et leur projet d'avenir au sein de leur nouveau pays d'accueil. Un accent particulier est porté sur l'importance de la reconstitution d'un réseau social et professionnel en Suisse et sur les questions de la citoyenneté.
- Le Centre culturel neuchâtelois (CCN), en soutenant plus fortement le rôle majeur qu'il exerce désormais dans l'expression et la valorisation de la diversité issue de la migration au sein de la société. Le renforcement de notre appui constituera également un moyen de reconnaissance approprié face à l'ouverture et à l'attention vouée par l'institution dans la prise en compte des demandes émanant des communautés étrangères, qui participent en ce lieu à la création ou à la production de spectacles. Nous souhaitons également que le CCN devienne le point de référence et la plateforme de rencontre entre les artistes issus de la migration qui viennent s'installer à Neuchâtel et les artistes ou organisations de la scène neuchâteloise. Le Centre culturel neuchâtelois, qui fête cette année son cinquantième anniversaire, constitue, au même titre que RECIF et la bibliothèque interculturelle

« Bibliomonde »¹⁰, un lieu de référence pour les personnes étrangères ou issues de la migration. Ces trois institutions forment la trame de base cohérente et efficace pour promouvoir, en lien avec d'autres organismes, la cohésion multiculturelle en tissant des relations interculturelles harmonieuses et vivantes au cœur de la cité.

Notre Conseil propose également d'apporter un soutien, dès 2019, à hauteur de 6'000 francs, au centre « Espace Rivage solidaire », projet de l'association Communauté érythréenne neuchâteloise, qui dispose d'un local d'activités permanent à la rue de l'Evole. Elle entend mettre à disposition, en marge de ses propres activités, ses locaux au profit d'autres associations ou collectivités étrangères à la recherche de salles de réunions et d'activités sociales et d'intégration interculturelle. Cette association fournit par ailleurs de nombreuses prestations d'information, d'orientation et d'accompagnement aux personnes d'origine érythréenne. Celles-ci représentent ces dernières années le plus grand groupe de personnes dans les demandes d'asile en Suisse. Les personnes en provenance de l'Erythrée arrivent aujourd'hui au 7^{ème} rang des nationalités les plus présentes dans le canton parmi les 151 représentées¹¹.

Une augmentation de la subvention communale d'un montant de 25'000 francs pour RECIF, de 25'000 francs pour le CCN et l'attribution d'une subvention de 6'000 francs à l'association Communauté érythréenne neuchâteloise, pour son projet « Espace Rivage solidaire » seront proposées par notre Conseil dès le budget 2019. Ces engagements nouveaux, qui seront en partie compensés par des priorisations budgétaires, s'inscrivent aussi dans le prolongement des propositions formulées aux travers des motions 316 et 317.

¹⁰ L'association Bibliomonde a déménagé récemment en plein centre-ville grâce aux démarches de la ville et elle bénéficie d'un soutien financier accru pour ses locaux en complément d'une subvention communale à ses activités.

¹¹ Extrait par ordre d'importance numérique au 31.12.2017: Portugal (13'320), France (7813), Italie (7035), Espagne (2497), Kosovo 1141(), Turquie (904), Erythrée (768) et Allemagne (633).

Résumé des nouveaux soutiens proposés en faveur d'associations interculturelles de la société civile neuchâteloise dès 2019	
RECIF	25'000 francs
Centre culturel neuchâtelois	25'000 francs
Espace Rivage solidaire	6'000 francs
Total	56'000 francs

5. Mise en œuvre des priorités d'actions

La Ville de Neuchâtel développe depuis plusieurs années des mesures et actions d'intégration interculturelle pour l'ensemble de ses habitantes et habitants, quelques soient leur origine, leur ethnie, leurs convictions religieuses, philosophiques ou politiques ou leur situation sociale.

Dans le cadre de la mise en œuvre des priorités définies par le Conseil communal, les actions déployées ont été repositionnées et précisées dans des programmes cohérents qui s'articulent de manière transversale avec d'autres politiques publiques sectorielles et en coopération étroite avec le tissu associatif de la société civile.

5.1. Accueil des nouveaux arrivants et participation citoyenne et solidaire

Le programme d'accueil des nouveaux arrivants, initié en 1999 par le Canton et la Commune du Landeron, est en place à Neuchâtel depuis 2002. Il consiste en une série de prestations proposées à toute personne s'installant durablement ou temporairement à Neuchâtel, sans distinction d'origine ou de nationalité. Ce programme vise à exprimer de la part de la ville un message bienveillant de bienvenue et d'encouragement à participer pleinement à la vie de notre cité. C'est aussi l'occasion pour les Autorités communales, lors de la soirée de réception, d'être accessibles directement et simplement auprès des personnes nouvellement établies. Nous joignons à cet effet les chiffres du recensement 2017¹², sous forme de tableaux. Le

¹² Communiqué de presse du Conseil communal du 13 février 2018, relatif aux chiffres du recensement 2017

premier (annexe I) exprime le mouvement (arrivées et départs) observé durant l'année écoulée. Le second (annexe II) exprime la structure de la population de la ville selon l'origine et, pour les ressortissants de nationalité étrangère, le type de permis à leur disposition. Le troisième recense les différentes nationalités (annexe III).

Au moment de leur enregistrement au Service communal de la population, les personnes se voient remettre la Charte de la citoyenneté. Composée de plusieurs documents thématiques, celle-ci présente les fondements et principes démocratiques de la République et Canton de Neuchâtel, des informations utiles sur nombre de prestations publiques à caractère universel, ainsi qu'un agenda des principaux événements socioculturels qui rythment la vie de la région. Chaque personne est également informée qu'elle peut s'adresser au Bureau d'accueil des nouveaux arrivants, rattaché au Service de l'intégration et des infrastructures culturelles, pour des prestations individualisées de conseil ou d'accompagnement.

Durant les neuf mois suivant leur installation, les nouveaux arrivants reçoivent un courrier de bienvenue de la part de notre Conseil, traduit dans les neuf langues étrangères les plus communément parlées à Neuchâtel. Une invitation à une soirée d'accueil, ainsi qu'une offre de visites guidées gratuites de la ville, développées spécifiquement par Tourisme neuchâtelois, accompagnent ce courrier à forte symbolique.

A raison de deux éditions par année, les Autorités de la Ville reçoivent les personnes nouvellement établies au cours d'une soirée d'accueil propice à la convivialité et au contact direct. La partie officielle permet de réitérer le message de bienvenue dans la commune, avec une traduction en langues étrangères¹³ et une présentation de chaque membre de l'exécutif. Des prestations culturelles et sportives, mettant en lumière des acteurs régionaux, de même que la diffusion de films de promotion de notre ville et notre région agrémentent toujours ce moment de rencontre et d'échange. La seconde partie de la réception permet aux invités de se renseigner sur les différentes prestations à leur disposition, en parcourant les stands d'information organisés avec le concours des différents services communaux et cantonaux, des associations de quartiers et d'institutions telles que RECIF ou la bibliothèque interculturelle « Bibliomonde », par exemple. Cette partie informative est agrémentée d'un apéritif, qui favorise les contacts directs avec les membres des Autorités, le personnel de l'administration et les partenaires associatifs ou institutionnels précités.

¹³ Allemand, anglais, italien, espagnol, portugais, serbo-croate, arabe, turc et albanais

De nombreuses personnes expriment leur plaisir et leur reconnaissance à être ainsi accueillies avec un réel sentiment de bienveillance sur leur nouveau lieu de domiciliation. Certaines d'entre elles, en provenance d'horizons plus lointains, s'étonnent souvent de pouvoir à cette occasion nouer un contact direct si facile avec les élus locaux et les membres de l'administration, tant cette situation se différencie des usages dictés par la culture politique de leur pays d'origine.

Les associations de quartiers assurent également un rôle important dans l'accueil et l'orientation des nouveaux arrivants qui s'établissent dans leur périmètre d'activité, soit en mobilisant dans leur rang des personnes chargées d'établir un premier contact direct avec ces derniers, soit en les invitant à participer à leur riche programme d'activités et d'événements.

Les associations actives dans les domaines du sport, de la culture, de l'éducation, ainsi que les paroisses ou les communautés religieuses participent aussi dans une large mesure aux processus d'intégration des nouveaux arrivants à la société d'accueil, en particulier lorsque leurs prestations s'adressent aux enfants et aux jeunes ou qu'elles visent à soutenir les parents dans leur rôle éducatif.

5.1.1. Implication primordiale des groupements associatifs dans la participation citoyenne et solidaire

La promotion de la citoyenneté et le renforcement de la cohésion sociale s'articulent également par l'engagement essentiel des associations actives dans ces domaines. Le tissu associatif issu de la migration est dense en ville de Neuchâtel, avec pas moins de 63 groupements associatifs (liste à l'annexe IV). Ces organisations jouent un rôle important dans l'intégration interculturelle par leur fonction de regroupement des personnes et d'activités socioculturelles, de médiation, de pont avec la société d'accueil et d'affirmation de leurs intérêts. Ces associations sont par ailleurs des espaces irremplaçables de mobilisation du bénévolat.

Le soutien important que nous apportons à ces groupements associatifs se décline sous diverses formes : attribution de mandats de prestations, établissement de conventions de partenariat, octroi de subventions régulières ou ponctuelles, mise à disposition de locaux à des conditions très avantageuses, en particulier au sein des bâtiments scolaires ou par une participation aux coûts du loyer.

Au surplus, de nombreux acteurs associatifs bénéficient de la mise à disposition d'une large gamme de matériel de manifestation, incluant des équipements techniques destinés à l'animation (scène mobile, moyens de sonorisation, tentes, ainsi que les jeux proposés aux enfants et aux jeunes par le dispositif d'animation hors murs du Centre de loisirs).

Les principaux partenariats noués concernent :

- l'association RECIF, qui offre de vastes prestations de conseil, de soutien et de formation langagière et professionnelle à des femmes étrangères ou issues de la migration ;
- l'association Bibliomonde, bibliothèque interculturelle qui propose depuis plus de 23 ans de nombreux ouvrages et documents dans 126 langues, des animations et conférences thématiques ainsi que des méthodes d'apprentissage de la langue française ;
- l'association Papillons, qui propose aux requérants d'asile d'origine iranienne ou afghane, adultes ou mineurs non accompagnés, un espace d'accueil et d'écoute, une offre d'appui linguistique en français et persan (ateliers bilingues), des activités culturelles, sportives et de divertissement, ainsi qu'une offre de biens de consommation de seconde main. Notre soutien prend la forme d'une mise à disposition, à raison de 8 heures hebdomadaires, des locaux de l'Espace jeunes, sis aux Valangines ;
- l'association des Marchés de l'Univers, qui organise depuis 2002 quatre à six marchés interculturels au cœur de la ville, entre les mois de mai et octobre, mettant en valeur l'artisanat, la culture et les produits de bouche d'ici et d'ailleurs ;
- l'association « Graine de génie et Graine de citoyen », qui promeut, au sein des écoles obligatoires et post-obligatoires, une citoyenneté active, fondée sur l'acquisition de connaissances et de compétences, ainsi que l'ouverture au monde et la découverte des défis que pose la notion du vivre ensemble. Les activités proposées sous forme d'ateliers thématiques permettent à de nombreuses personnalités de venir à la rencontre de la nouvelle génération pour témoigner de leur parcours et de leurs engagements, pour partager, échanger et débattre avec elles. Ce programme a été initié en 2011, dans le cadre des festivités commémorant le Millénaire de la Ville de Neuchâtel.

- l'entraide protestante suisse, qui organise depuis 2011, sur la base d'un mandat de prestations, un programme de soutien à la parentalité en faveur de personnes en situation de vulnérabilité, en raison de facteurs sociaux, économiques ou migratoires ;
- l'OSEO Neuchâtel (Œuvre suisse d'entraide ouvrière), qui propose dès cette année aux personnes allophones, à l'instar de plusieurs villes de Suisse romande, des cours de français gratuits aux Jeunes Rives, durant les mois de juillet et août ;
- l'association Journée des Réfugiés, dont le siège est à Neuchâtel, organise chaque année à la mi-juin plusieurs manifestations dans le canton. Cette journée offre l'occasion aux personnes réfugiées de s'exprimer et d'échanger avec les Neuchâtelois-es, dans le but de favoriser la compréhension mutuelle. Lors de chaque édition, la Ville est représentée par un membre de notre Conseil qui apporte le message de l'Autorité et offre à cette occasion un vin d'honneur à la population.
- les associations de quartiers, qui constituent un relais précieux de transmission des projets et des attentes formulés par les habitants à l'adresse des Autorités politiques.

5.1.2. Semaine de la démocratie locale

Instituée sous l'égide du Conseil des Communes et des Régions d'Europe, auquel nous participons en tant que membre de l'Association suisse pour le Conseil des communes d'Europe, nombre de manifestations ou d'événements interculturels sont organisés chaque automne en notre ville, au service de la promotion de l'engagement citoyen et de la notion du « vivre ensemble ». Depuis 2014, ce cycle de manifestations est ponctué par la remise du Prix de la citoyenneté, décerné par notre Conseil, qui permet de récompenser une personnalité, un groupement ou une association dont l'action à l'échelle locale permet de renforcer l'entraide, la solidarité et la cohésion sociale au sein de la population.

Enfin, dès 2010, notre Conseil a organisé des rencontres régulières avec la population dans les quartiers, dans le but de renforcer le dialogue direct avec elle et lui permettre ainsi d'exercer de manière facilitée son expression citoyenne.

5.1.3. Promotion de la participation civique

Les droits politiques conférés aux étrangères et aux étrangers permettent d'inclure dans le processus démocratique le tiers de la population résidente neuchâteloise. Nous constatons toutefois que la participation de la population étrangère lors de votations et d'élections reste faible.

A titre d'illustration, nous joignons au présent rapport (annexe V), l'évolution du taux de participation des électeurs et électrices suisses et étrangers-ères aux élections communales en ville de Neuchâtel, de 1988 à 2016.

Ce constat souligne l'importance de la prise de mesures pour améliorer la participation. Dans ce sens, nous menons, de concert avec l'Etat de Neuchâtel et les communautés étrangères, des actions régulières de promotion et de sensibilisation à l'exercice des droits civiques à destination des électrices et des électeurs étrangers.

A titre d'exemple, lors de l'édition 2015 de la Semaine de la démocratie locale, nous avons étroitement collaboré avec la Fédération neuchâteloise des communautés immigrantes (Féneci) dans l'organisation et la promotion de la campagne intitulée « J'habite ici, je participe ». Celle-ci, préalablement à la tenue des dernières élections fédérales, se penchait sur les facteurs poussant nombre d'électrices et d'électeurs - en particulier les jeunes et les personnes issues de la migration - à ne pas exercer leurs droits civiques. Dans ce contexte et en vue de l'échéance électorale précitée, une soirée d'information et de débats, en présence de plusieurs candidats neuchâtelois à la députation fut organisée, afin de rappeler les droits politiques à disposition des étrangères et des étrangers lors de tels scrutins. Il s'agissait également de les sensibiliser à leur nécessaire participation civique et citoyenne, alors même que la population d'origine étrangère au bénéfice d'un permis d'établissement (permis C) représentait, à ce moment-là, près de 16.89%¹⁴ de la population totale de notre canton.

Afin d'encourager de façon plus régulière l'exercice du droit de vote, notre Ville participe depuis 2016 au programme national « Easyvote » de la Fédération Suisse des Parlement des Jeunes. Ciblante principalement la jeunesse, ces brochures sont éditées lors de chaque votation ou élection, dans le but de rendre les enjeux et objets de chaque scrutin plus accessibles pour cette catégorie de la population et ainsi contribuer à l'augmentation de sa participation. En sus, lors des élections communales,

¹⁴ OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

le journal « Vivre la Ville » promeut la participation des étrangères et des étrangers au scrutin, notamment par la traduction des conditions d'exercice du droit de vote dans les dix langues étrangères les plus communément parlées à Neuchâtel. La Ville collabore également à la promotion du concours CinéCivic. Destiné aux jeunes de 15 à 25 ans, il les invite à réaliser un minifilm (30 à 90 secondes) ou une affiche qui incite les jeunes à utiliser leurs droits civiques et à participer aux votations et élections.

En tout état de cause, nous entendons poursuivre inlassablement nos efforts de sensibilisation, de promotion et de valorisation de l'engagement, qu'elle qu'en soit la forme, auprès des personnes de nationalité étrangère ou issues de la migration, ainsi qu'auprès des jeunes. A leur égard, nous constatons avec satisfaction la participation importante de jeunes d'origine étrangère ou bénéficiant de la double nationalité au sein des deux principaux organes d'expression de la jeunesse que sont le Parlement et le Conseil des jeunes. Leur engagement constitue sans doute un vecteur important dans la promotion de la participation au sein de leur communauté d'origine et leurs cercles d'appartenance.

L'exercice de la citoyenneté, qui suppose de s'informer, de s'engager et de participer représente un puissant moteur d'intégration à sa communauté de vie et joue un rôle prépondérant dans le développement et le renforcement d'une identité collective.

5.1.4. Programme d'intégration cantonal 2018-2021 (PIC 2)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, une convention de partenariat lie l'Etat et la Ville de Neuchâtel, dans le cadre de la mise en œuvre du volet « Vivre ensemble » du programme d'intégration cantonal pour la législature 2018-2021 (PIC 2). D'une durée initiale de deux ans, renouvelables, cette expérience-pilote consiste à déléguer à la Ville de Neuchâtel la mission de soutien et de suivi à apporter aux acteurs institutionnels ou associatifs qui développent des projets sur son territoire.

Ainsi, dès cette année, les projets relevant des domaines de la cohésion sociale et du vivre ensemble en ville de Neuchâtel, antérieurement traités par le COSM, le sont dorénavant par le Service de l'intégration et des infrastructures culturelles. L'objectif de ce partenariat est d'assurer une meilleure cohérence et vue d'ensemble entre le soutien ponctuel apporté aux projets sous l'égide du programme cantonal d'intégration et les moyens engagés par notre ville, au travers de sa politique d'intégration interculturelle. La convention prend en compte également le domaine

spécifique de l'asile et consacre une partie des moyens fédéraux alloués, via le programme-cadre cantonal, au soutien à des projets en lien avec ce public.

Cette convention témoigne d'une volonté de collaboration accrue entre nos collectivités et permet un dialogue plus régulier et approfondi entre elles, dans la définition et la mise en œuvre d'une politique d'intégration interculturelle coordonnée et complémentaire.

5.1.5. Programme spécifique d'activités socioculturelles pour les candidats à l'asile

Si notre commune ne dispose pas sur son territoire d'un centre de premier accueil, elle constitue cependant, en raison de son fort pouvoir d'attractivité, un lieu de passage privilégié pour les personnes issues de l'asile. Dans la perspective de faciliter leur intégration, leur permettre d'évoluer plus facilement dans le milieu urbain et de renforcer notre culture d'accueil, nous avons décidé de développer, voici deux ans, un programme d'activités spécifiques, en étroite collaboration avec les services cantonaux de la cohésion multiculturelle et des migrations.

Ce partenariat institutionnel a permis de proposer, dès la fin de l'été 2016, une série de visites de la ville et de nos institutions muséales, avec le concours de Tourisme neuchâtelois et du Service de médiation culturelle. En sus, en réponse aux propositions formulées par les participants et le personnel des centres, plusieurs activités complémentaires ont été organisées, telles qu'une formation au système de prêt d'ouvrages au sein de la Bibliothèque publique et universitaire ou de cours « d'Urban training » (cours de fitness dans l'espace public utilisant le mobilier urbain).

Ce programme permet aux requérants d'asile d'appréhender le milieu urbain et d'évoluer au sein de la société d'accueil de manière rassurante et conviviale. Il leur permet aussi de découvrir des espaces d'activité et de rencontre, un patrimoine architectural et naturel de grande qualité et de mieux connaître les prestations publiques auxquelles ils ont naturellement accès, au même titre que n'importe quel résident ou visiteur.

Fort du succès enregistré lors de la phase de lancement de cette nouvelle action et d'entente avec les centres d'accueil cantonaux, son organisation s'est poursuivie depuis lors, au rythme de deux cycles d'activités annuels, au printemps et en automne, afin de permettre au plus grand nombre de requérants séjournant dans le canton d'en profiter. Des rencontres régulières avec les services cantonaux partenaires permettent d'adapter et d'affiner le contenu de ce programme, afin qu'il réponde le plus précisément possible aux besoins et demandes formulées par les participants.

5.2. Intégration socio-professionnelle

En terme de priorité d'actions pour la période 2018-2021, le Canton de Neuchâtel a récemment retenu celle touchant à l'intégration socio-professionnelle de toutes et tous. La nouvelle stratégie d'intégration professionnelle (IP), impliquant l'ensemble des secteurs « portes d'entrée » (services de l'emploi, de l'action sociale, des migrations, de la cohésion multiculturelle, pénitentiaire et office de l'assurance-invalidité) seront progressivement intégrés au dispositif global nécessaire à décliner cette stratégie, adoptée par le Grand Conseil en 2016. L'accompagnement et le suivi proposés à l'ensemble des bénéficiaires de ces prestations devront être adaptés et seront dorénavant centrés sur leurs besoins et non plus sur leur statut. Cette évolution fondamentale permettra notamment de prioriser les mesures préparatoires à l'intégration professionnelle du plus grand nombre et, pour les personnes migrantes, de mettre un accent particulier sur l'acquisition de compétences de base et leur compréhension du monde du travail en Suisse.

De longue date, notre collectivité participe activement aux efforts entrepris à l'échelle du canton dans les domaines de l'intégration professionnelle et de l'insertion sociale de l'ensemble des composantes de la société neuchâteloise. L'ensemble des mesures et programmes placés sous la responsabilité de la Ville de Neuchâtel ou soutenues par elle, intègrent naturellement les principes et valeurs interculturels tels que définis au chapitre 3 du présent rapport.

Les cinq actions suivantes expriment notamment notre engagement au service de ces politiques sectorielles :

Semestre de motivation « Mod'emploi » :

Depuis 2004, sur mandat de la Confédération et du canton, la Ville de Neuchâtel organise le Semestre de motivation « Mod'emploi », destiné aux jeunes de 15 à 25 ans domiciliés sur le territoire cantonal. Ces derniers

éprouvent des difficultés marquées à définir et à concrétiser un projet professionnel, soit en raison d'une situation d'échec scolaire au terme de la scolarité obligatoire, d'une mauvaise orientation professionnelle initiale ou d'une problématique individuelle particulière (santé, parcours de vie, origine). Ce programme important dans le dispositif d'appui aux jeunes dans le domaine de l'intégration professionnelle accueille chaque année plus de 120 participants, sur ses sites de Neuchâtel et de La Chaux-de Fonds. Encadrés par une équipe pluridisciplinaire de spécialistes dans les domaines de l'accompagnement, du coaching, de l'enseignement ou de l'animation socioculturelle, les participants bénéficient d'un suivi individualisé et d'un programme d'activités centré sur leurs besoins.

Au terme de leur participation au Semestre de motivation et malgré l'ampleur et la multiplication des facteurs de difficultés initiaux, plus de 60 % des jeunes accueillis disposent d'un projet professionnel solide, majoritairement par le suivi d'une filière de formation professionnelle duale ou au sein d'une filière en école à plein temps.

Alter connexion :

La mesure de mentorat « Alter connexion ». Créé en 2004 à l'initiative conjointe de notre Ville, du Service cantonal de la cohésion multiculturelle et du Centre de loisirs, ce réseau de mentors permet de soutenir des jeunes fortement exposés au risque de l'insertion sociale et professionnelle, à l'échelle du Littoral. Cette mesure, aujourd'hui de notre seule responsabilité, mobilise une dizaine d'hommes et de femmes qui exercent ce rôle de mentors auprès de jeunes en situation de vulnérabilité et qui disposent à leur égard d'un fort crédit, en raison de leur parcours personnel ou de leur rayonnement au sein de leur communauté d'origine ou d'appartenance socioculturelle. Ces personnalités exercent toutes cette fonction de soutien en marge de l'exercice de leur profession ou de leur formation. A l'origine, cette mesure était principalement orientée en faveur de jeunes issus de la migration, qui risquaient de basculer dans le registre de la délinquance, en raison de leur mauvaise intégration au sein de la société.

Aujourd'hui, l'action menée par les mentors est beaucoup plus large et vise à prévenir le risque de rupture de formation ou de désinsertion sociale et professionnelle à l'égard de jeunes de toute origine ou milieu socioculturel. En 2017, l'action menée par ce réseau a permis le suivi de plus de septante jeunes domiciliés sur le Littoral, avec pour objectif central le maintien ou le développement d'un projet d'intégration professionnelle.

Nous précisons enfin que la pertinence de cette mesure, sa dimension innovante et son impact réel en matière de prévention du chômage des jeunes et de désinsertion sociale ont été mis en évidence par l'Institut de recherche indépendant Austrian Institute for SME Research à Vienne, qui classe la mesure « Alter connexion » au rang d'exemple de bonnes pratiques, dans le cadre de son étude au sujet des « mesures pour éviter le chômage des jeunes en Suisse – exemples de bonnes pratiques pour favoriser la transition de l'école vers le monde du travail », publiée en 2015. Par ailleurs, le Réseau national de sécurité, dans son rapport 2017 sur la prévention de la radicalisation, considère lui aussi Alter connexion comme un exemple de bonne pratique.

Entreprise sociale et solidaire Edel's

En 2008, l'association Edel's a pu être constituée grâce au soutien de la Ville qui a inclus dans son programme politique 2013-2017 cette action importante dans le domaine de l'intégration professionnelle. Véritable « entreprise sociale et solidaire », cette structure est innovante à plus d'un titre dans le champ de l'intégration socio-professionnelle. Tout d'abord, son modèle économique est régi selon les principes de l'économie de marché, sans subvention des pouvoirs publics destinée à ses charges de fonctionnement. En tant qu'acteur positionné sur le premier marché du travail, l'association propose une large gamme de prestations rémunérées dans les domaines de la conciergerie, de l'entretien du patrimoine bâti, de la transformation et de la rénovation immobilière et dans la création ou l'entretien de jardins.

Sa clientèle est constituée de collectivités publiques, d'institutions telles que l'Université de Neuchâtel, de gérances immobilières ou de particuliers. Elle dispose d'une collaboration forte avec l'assurance-invalidité en particulier, dans le cadre des mesures de réadaptation de personnes victimes d'une maladie ou d'un accident nécessitant une réorientation professionnelle. Elle emploie aujourd'hui plus de vingt collaboratrices et collaborateurs réguliers, antérieurement au bénéfice de prestations AI, de l'assurance-chômage ou de l'aide matérielle, qui bénéficient d'une rémunération minimale de base légèrement supérieure au montant du salaire minimum neuchâtelois récemment introduit. En sus de sa dimension entrepreneuriale classique, cette entreprise sociale et solidaire accueille des bénéficiaires de l'assurance-invalidité dans le cadre de stages d'observation notamment ou des bénéficiaires de l'aide sociale et perçoit une rémunération adaptée pour les prestations d'encadrement, de suivi, de coaching et de formation qu'elle leur propose.

L'association Edel's, qui fête cette année son dixième anniversaire, rencontre un succès réjouissant. En cohérence avec nos programmes politiques¹⁵, notre Autorité poursuivra le soutien apporté à cette Association, pour le rôle important qu'elle joue à l'échelle de notre ville et de notre région dans le domaine de l'intégration socio-professionnelle.

Insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires de l'action sociale :

Depuis le début des années 2000, le service communal de l'action sociale dispose d'un secteur d'appui à l'insertion de ses bénéficiaires. Sur proposition de l'assistant-e social-e les spécialistes dudit secteur évaluent au travers d'entretiens, le profil du bénéficiaire en vue de l'accompagner dans une démarche d'insertion qui tienne compte de ses compétences sociales et professionnelles. Plusieurs objectifs individuels peuvent être visés, distinctement ou de manière cumulée : maintien en activité structurante, en particulier au sein des programmes dédiés à l'intégration sociale et professionnelle, complément de formation ou acquisition de compétences métiers, par le biais de stages. En 2017, le secteur insertion du Service communal de l'Action sociale a pu proposer 776 stages et renouvellements de placements en contrat d'insertion sociale et professionnelle (ISP), en collaboration avec son vaste réseau de partenaires (administrations communale et cantonale, institutions paraétatiques, programmes spécifiques d'insertion socio-professionnelle et partenaires privés). Durant cette même année, 81 bénéficiaires de l'aide matérielle ont retrouvé un emploi grâce au dispositif d'appui dont ils ont bénéficié.

L'expertise et les moyens spécifiques dont disposent le service communal de l'action sociale dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle lui permettront de participer, à compter du 1^{er} août 2018, en tant que service pilote, à la mise en place de la stratégie d'intégration professionnelle précédemment évoquée.

Administration égalitaire et ouverte :

Enfin, nous souhaitons souligner notre pleine adhésion aux principes dégagés par la « feuille de route » du Conseil d'Etat pour une administration égalitaire et ouverte, objet d'une communication publique récente.

¹⁵ Programme politique 2013-2017 du Conseil communal, chapitre 3.2 « Développement économique et emploi » - objectif no 2 : « Assurer la création d'emplois et le développement d'entreprises sociales ainsi qu'améliorer l'intégration professionnelle par des mesures ciblées ».

En s'appuyant sur les recommandations de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), le Conseil d'Etat confirmait l'engagement du Canton de Neuchâtel non seulement à lutter contre les discriminations, mais à mieux refléter, au sein de ses structures administratives, la population neuchâteloise dans sa diversité et ce, de manière exemplaire.

Les travaux en cours en vue de la réforme du Statut du personnel communal intègrent pleinement la volonté et les principes dégagés au travers de cette feuille de route. Nous considérons en effet que la valorisation de la diversité au sein de notre Administration doit être considérée comme une réelle opportunité en termes d'élargissement des compétences, notamment en matière de plurilinguisme et de sensibilité du personnel aux questions interculturelles.

5.3. Promotion de la diversité et ouverture au monde

5.3.1. Une politique culturelle au service de la diversité

Nous souhaitons tout d'abord brièvement rappeler que les aides financières ou prestations de services apportées aux nombreux projets culturels, artistiques ou d'animations socioculturels se déroulant à Neuchâtel sont attribuées en priorité selon les objectifs de politique culturelle suivants :

- Projets qui traitent de faits de société sous l'angle de la cohésion sociale et de la participation citoyenne ;
- Projets de création artistique pluridisciplinaire et/ou interculturelle ;
- Projets coordonnés avec d'autres actions culturelles, sociales ou touristiques, en ville de Neuchâtel et ses environs.

A titre d'illustration, voici quelques exemples du soutien apporté cette année à des projets qui répondent aux priorités précitées :

- L'association du Théâtre des Lunes organise chaque année, depuis 2011, son « Chœur Parlé ». Animée par deux professionnelles des arts de la scène, cette chorale théâtralisée mobilise de nombreux amateurs qui se rencontrent pour le plaisir de faire résonner des textes et aussi créer des liens. Après un travail collectif de création, qui mêle des textes en langue française, en langue inventée et, à chaque édition, d'une nouvelle langue étrangère, plusieurs représentations du spectacle se déroulent dans l'espace public ou au sein d'institutions culturelles.
- Dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme, le Centre culturel neuchâtelois a proposé la pièce de théâtre « Cellule n°1 », créée par l'Association Women in Action International. Ce spectacle aborde l'histoire d'une réfugiée syrienne, activiste politique dans son pays, qui met en lumière, par son témoignage, les violences et sévices auxquels sont exposées les femmes détenues en Syrie, ainsi que le stress intense qu'elles vivent dans leur parcours de réfugiées. Ce spectacle implique également plusieurs artistes syriens réfugiés en Suisse, qui ont réalisé sa musique et ses supports visuels.
- L'association Las Hormiguitas, créée l'année dernière à Neuchâtel, réalise cette année son projet d'espace de création audiovisuelle auquel participent plusieurs personnes en situation de handicap. Fruit d'une collaboration avec la Fondation Les Perce-Neige, ses participants, encadrés par des professionnels, seront impliqués dans les différentes étapes de la production audiovisuelle, avec pour finalité, la création d'un court-métrage documentaire ou d'animation. Ce véritable laboratoire créatif permettra à chaque personne en situation de handicap de participer au projet selon l'activité qui lui plaît le plus : l'écriture, le jeu, la conception des décors ou le découpage artistique.

Nos institutions muséales, qui bénéficient d'une grande renommée, tant à l'échelle nationale qu'internationale, abordent délibérément, en particulier par leurs expositions temporaires, les thèmes des relations interculturelles et de la diversité au sein de la société.

Le Jardin botanique, propose par exemple cette année, dans le cadre du vingtième anniversaire de son installation dans le vallon de l'Ermitage, l'exposition citoyenne « Objets de cultures – ces plantes qui nous habitent », qui implique de manière importante les communautés étrangères de notre région. En partenariat avec de nombreuses associations actives dans le domaine de l'intégration et sur le thème général « voyage des plantes – voyage des hommes », de nombreuses expositions, interactions, visites guidées, cours, ateliers et rencontres ponctueront le programme des festivités, dans le but de réunir et de faire participer les cultures du monde entier, par le truchement notamment des savoirs liés à l'usage des plantes.

Dans les années à venir, le Jardin botanique restera un lieu d'accueil pour chacune et chacun, un lieu d'expression et un forum ouvert de débats sur l'avenir de la planète, la gestion de ses ressources premières, notamment végétales et sur le thème du vivre ensemble.

Depuis sa fondation, le Musée d'ethnographie assure une mission d'ouverture, d'apprentissage et de dialogue entre les cultures. Depuis les années 1980, il s'intéresse plus particulièrement aux questions liées à la globalisation économique et culturelle, dont les effets se traduisent notamment par une augmentation significative des flux migratoires.

Après une longue période de rénovation, la salle d'exposition temporaire ouvrira ses portes à nouveau en 2019, avec une réflexion sur le tourisme. Ce thème familier permettra d'explorer des enjeux plus complexes, liés notamment à la mobilité (qui a le droit de voyager et qui est refoulé aux frontières ?), aux rapports de forces économiques et aux imaginaires qui charpentent le monde globalisé. Dans cet exercice, la question migratoire aura une place prépondérante et sera notamment documentée par les recherches menées par l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel.

Cette même année 2019, le Musée proposera un projet mobilisant les étudiants de l'Institut précité, qui portera sur le fond d'archives Inuit collectées par l'ethnologue neuchâtelois Jean Gabus. Il donnera notamment lieu à interroger les archives audiovisuelles (photographies et enregistrements sonores) dans une perspective contemporaine : réconciliation entre la minorité Inuit et l'Etat canadien, travail de mémoire et prise de parole autochtone.

Enfin, en 2020, l'institution se penchera sur la culture matérielle des communautés étrangères établies à Neuchâtel. Par le biais de méthodes classiques de collecte et d'enquête, l'exposition visera à questionner les traces matérielles de l'identité, de la migration et de l'assimilation.

Notre Ville dispose, parmi ses nombreux atouts, d'une vie culturelle très riche et diversifiée, qui offre un terreau particulièrement propice à permettre l'expression d'identités multiples et à mieux identifier et comprendre l'évolution des processus sociaux au sein d'une société multiculturelle.

5.3.2. Semaine d'actions contre le racisme

Organisée à l'échelle du canton par le Service de la cohésion multiculturelle et le Forum « Tous différents Tous égaux », cette semaine d'actions mobilise chaque année de nombreux acteurs issus notamment des collectivités publiques, des communautés étrangères, des institutions muséales, culturelles ou d'enseignement, ainsi que des associations sportives ou d'entraide sur le thème de la lutte contre le racisme et la xénophobie.

A titre d'exemple, lors des deux dernières éditions de la Semaine d'actions contre le racisme, le partenariat qui nous unit à l'Association neuchâteloise de football (ANF) a permis la réalisation de deux journées amicales dédiées au football intitulées « Tous égaux, tous différents. Le football unit ! » Ces dernières visaient à promouvoir le fair-play et le respect de la dignité humaine dans la pratique du sport le plus populaire à l'échelle planétaire. Ces événements ont permis la mobilisation, à chaque édition, de quelque deux cents enfants, d'une dizaine d'associations régionales proposant la découverte de spécialités culinaires d'ici et d'ailleurs et ont réunis près d'un millier de personnes au stade de la Maladière. Fort du succès rencontré et des nombreux symboles positifs qu'il dégage, cet événement sera reconduit lors des prochaines éditions.

Les manifestations et événements qui rythment cette semaine d'actions, chaque année durant la dernière décade du mois de mars, permettent un large débat public sur le racisme, dans une optique de sensibilisation et de prévention continues à l'égard de ces phénomènes, présents dans toute société humaine. Cet événement annuel constitue en outre une plate-forme précieuse de mise en réseau de l'ensemble des acteurs publics et privés engagés sur ce thème.

Lors des dernières éditions, l'implication de la Ville de Neuchâtel s'est sensiblement renforcée, notamment de par la participation du responsable communal de l'intégration sociale au sein du comité d'organisation. Un nombre très important de manifestations, prenant la forme de débats, tables-rondes, concerts, représentations théâtrales, expositions, animations de rue, tournoi de football interculturel ou de dégustation de produits culinaires d'ici ou d'ailleurs sont organisées en notre ville.

5.3.3. Semaine de l'Europe

Les manifestations et événements inspirés par ce thème se déroulent chaque année autour du 5 mai, jour de la commémoration de la fondation du Conseil de l'Europe, en 1949. Le très riche programme mis sur pied lors de l'édition 2018, placée sous le thème « Neuchâtel, à la croisée des cultures européennes » est le fruit de la collaboration durable nouée dès 2017 entre la Ville de Neuchâtel et la Maison de l'Europe Transjurassienne.

A l'heure où l'Europe continentale est de plus en plus marquée par le retour des idéaux nationalistes et des réflexes de repli qui les caractérisent – quelque fois de remise en cause des principes de l'Etat de droit – il nous apparaît plus nécessaire que jamais de promouvoir et de réaffirmer les valeurs portées par Denis de Rougemont, figure de proue du fédéralisme et pionnier dans la vision d'une Europe culturelle.

Une semaine où l'on parle de Neuchâtel et de l'Europe sous l'angle de la culture, de la diffusion des idées, de l'innovation scientifique et technologique, des liens économiques essentiels qui nous lient à elle. L'Europe et le monde, depuis le XVI^{ème} siècle au moins, participent à la définition et à la construction de notre identité, caractérisée par le souci du dialogue et une large propension à l'ouverture. Ce lien particulier s'exprime aujourd'hui, de manière symbolique, jusque dans l'espace public. Ainsi par exemple, tout voyageur qui arrive à Neuchâtel par le train emprunte nécessairement une place baptisée « Espace de l'Europe ».

La Semaine de l'Europe, organisée dans de nombreuses villes du continent, propose nombre d'activités et de festivités qui rapprochent l'Europe de ses citoyens et ses peuples entre eux.

5.3.4. Partenariat avec l'association L'AMAR

Au début de l'été 2016, dans un élan de solidarité face aux grandes difficultés rencontrées par nombre de personnes migrantes en Europe et en Suisse, le collectif L'AMAR (Lieu autogéré multiculturel d'accueil et de rencontres) décida de mieux se structurer en se constituant en association. Ses membres, face à une politique migratoire sur le plan national qu'ils jugeaient par trop répressive, décidèrent de développer un grand nombre d'activités et d'occasions de rencontres entre les personnes migrantes et la population neuchâteloise. Durant les premiers mois de son existence, l'association organisa ses activités dans l'espace public ou dans des bâtiments communaux mis à sa disposition, comme le Temple du Bas.

En raison de l'ampleur, de la diversité et de la permanence de ses activités, l'enjeu principal consistait à lui permettre d'investir un lieu adapté à celles-ci, en prenant en compte le fait qu'elle ne pouvait envisager de supporter le coût d'un loyer. L'action conjuguée des Directions de l'Urbanisme et de la Culture et de l'Intégration permit la mise à disposition, sur la base d'un contrat de prêt à usage, de plusieurs espaces au sein des anciens pavillons scolaires érigés à la Coudre, dès l'automne 2016. Malgré les moyens financiers très limités dont elle dispose, l'association a pris à sa charge les frais d'énergie et de chauffage des surfaces dont elle bénéficie depuis lors.

Ces espaces permirent à L'AMAR de déployer des activités nombreuses et variées, et d'attirer un public plus large que les seules personnes relevant de l'asile. Le magasin gratuit mis en place dans ses locaux, ainsi que les repas conviviaux organisés chaque mercredi soir remportent un succès certain et constituent une belle opportunité de rencontre entre la population et les personnes migrantes. Les échanges avec le voisinage immédiat et l'association de quartier de la Coudre s'avèrent en outre très fructueux.

Il s'agit ici d'un exemple remarquable et concret de renforcement du « vivre ensemble » par la valorisation de la diversité. L'action publique menée depuis deux ans maintenant par le biais de ce partenariat n'est pas orientée, de manière verticale, vers un public spécifique, mais permet au contraire des échanges et des rencontres entre toutes les composantes de la population, ainsi qu'une coopération renforcée entre plusieurs associations sur site.

Cette expérience réussie est en parfaite adéquation avec le concept des cités interculturelles, source importante dans la définition de notre politique d'intégration interculturelle.

Le bel engagement des membres de L'AMAR, la qualité de leurs actions vouées à l'entraide et à la solidarité et leur apport en faveur du vivre ensemble furent reconnus lorsque notre Conseil leur décerna, sur la proposition unanime du jury, son Prix de la Citoyenneté 2016.

Outre les activités de L'AMAR, cette infrastructure modulaire, qui sera déconstruite en juillet de cette année, permet également d'accueillir depuis l'été 2016 plusieurs écoles de langue et de culture d'origine, ainsi que des acteurs associatifs et culturels de la ville ou de la région.

Notre priorité consiste à permettre la poursuite de la dynamique très positive qui s'est développée depuis deux ans. Un nouveau relogement temporaire a été trouvé dans le quartier de Serrières, à la rue des Usines 10, à notre initiative et grâce à la coopération avec la société propriétaire des bâtiments et ce, jusqu'à fin 2019¹⁶. Il s'agira ensuite, malgré les difficultés que supposent la recherche de locaux pérennes pour ce type de structure disposant de ressources financières très limitées, de consolider son ancrage à Neuchâtel.

6. Organisation administrative de la Ville

La politique d'intégration interculturelle de la Ville de Neuchâtel est constituée d'un domaine spécifique à ce thème et de domaines sectoriels transversaux de politique publique, répartis au sein de l'ensemble des Directions politiques.

Le domaine spécifique de l'intégration interculturelle est rattaché à la Direction de la Culture et de l'Intégration. Celle-ci est également en charge des politiques sectorielles de l'intégration professionnelle, de la jeunesse, des quartiers, sous l'angle de l'animation socioculturelle et entretient les relations institutionnelles avec les églises reconnues par Concordat avec l'Etat et les autres communautés religieuses.

Sur le plan opérationnel, l'ensemble de ces prestations sont mises en œuvre par le Service de l'intégration et des infrastructures culturelles, qui dispose

¹⁶ Voir communiqué de presse conjoint entre la Ville de Neuchâtel et l'Association l'AMAR, du 6 juillet 2018

notamment d'une fonction spécialisée de responsable de l'intégration sociale, à un taux d'activité de 90 %. Dans l'accomplissement de ses tâches et responsabilités spécifiques, le titulaire de la fonction consacre 70% de son temps de travail au domaine de l'intégration interculturelle et le solde, soit 20 %, au domaine de l'animation socioculturelle dans les quartiers. Il bénéficie, au sein du service, d'un appui administratif et logistique approprié et collabore étroitement avec la déléguée à la jeunesse et le responsable de l'intégration professionnelle.

Le tableau ci-après synthétise les charges directes relevant de la politique d'intégration interculturelle.

Rubriques	Comptes 2017	Budget 2018
Charge salariale de la fonction de responsable de l'intégration sociale, pour la part de 70 % consacrée à l'intégration interculturelle	63'700	69'400
Charge salariale du personnel administratif - estimation à 20%	20'000	20'000
Biens, services et marchandises	29'100	12'500
Programme Alter connexion Suppression de la subvention cantonale (50 %) au 1er janvier 2018	18'600	44'000
Animation socioculturelle dans les quartiers	28'300	30'000
Moyens de soutien à projets dans le cadre du programme-cadre d'intégration cantonal (PIC 2), dans les domaines du vivre ensemble et de la cohésion sociale.	0	24'000 -24'000 ¹⁷
Marchés de l'Univers	4'000 Années 2016 & 2017	2'000
RECIF	101'700	101'700
EPER – Mandat de prestations pour la réalisation du programme Espace parents	80'000	80'000
Subventions à projets ponctuels	10'000	9'500

¹⁷ Subvention cantonale à redistribuer par la Ville.

Association Bibliomonde	35'000	38'000 ¹⁸
Total CHF	390'400	407'100

La mise en œuvre des actions et prestations relevant de la politique d'intégration interculturelle implique une forte dimension de transversalité et de coordination avec d'autres politiques publiques sectorielles. A ce titre, il est intéressant de mentionner en particulier les politiques publiques suivantes:

- *Aménagement du territoire et urbanisme*
La création d'espaces de rencontre et d'activité, la participation des habitants aux projets importants d'aménagement ou de réaménagement, ainsi que le soutien à apporter à l'animation socioculturelle dans les quartiers sont autant de moyens de facilitation de l'évolution urbanistique de la ville.
- *Logement*
Le renforcement et l'orientation de l'offre de nouveaux logements, fondée sur le principe de la mixité sociale au sein d'une zone ou d'un complexe d'habitations favorisent l'intégration interculturelle de toutes et tous.
- *Accueil extrafamilial des enfants et éducation*
L'institution scolaire est, par définition, un lieu privilégié d'intégration des enfants. Les écoles de langue et de culture d'origine, que nous soutenons fortement, jouent un rôle essentiel dans le processus d'intégration et d'inclusion de l'enfant et de l'adolescent. Nos structures d'accueil de l'enfance mettent sur pied, quant à elles, plusieurs programmes d'encouragement précoce à la lecture et de prévention de l'illettrisme. Les programmes d'enseignement scolaire comprennent de nombreuses opportunités d'ouverture interculturelle qui permettent de bien familiariser les élèves aux enjeux de la diversité et du pluralisme de la société. Enfin, les enseignantes et enseignants de l'école obligatoire et des écoles du secondaire II sont invités à une présentation de chaque exposition au sein de nos institutions muséales, par le Service de médiation culturelle et les

¹⁸ En raison du déménagement de Bibliomonde en mai 2018, le montant du loyer couvert par la Ville a été augmenté pour la période de mai à décembre 2018. En 2019, le montant total de la subvention accordée sera porté à CHF 41'000.- pour couvrir le loyer annuel.

conservateurs concernés. Cette démarche leur permet de disposer d'outils de compréhension des expositions pour faciliter ensuite leur visite avec leur classe.

- *Jeunesse et aînés*

De nombreuses possibilités d'expression et de rencontres interculturelles sont offertes aux jeunes, notamment par le biais du Parlement et du Conseil des jeunes, ainsi qu'aux aînés. Cette réalité permet une meilleure prise en compte de leurs besoins dans les choix politiques opérés.

- *Sport*

Le sport constitue un vecteur précieux d'insertion sociale et d'inclusion des personnes issues de la migration au sein de la société d'accueil. Il peut permettre de développer des sentiments d'appartenance pluriels, favorables à leur encrage au sein de la communauté neuchâteloise.

- *Action sociale*

La mise en œuvre de la politique sociale par la Ville offre des prestations favorisant l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation de vulnérabilité en tenant compte aussi du contexte de migration et des enjeux interculturels spécifiques.

- *Développement économique*

Le développement de l'économie et de l'emploi permet d'offrir des opportunités de travail nécessaires à l'intégration professionnelle. Il s'agit aussi, dans ce sens, de prévoir des dispositifs d'intégration professionnelle adaptés aux personnes plus vulnérables sur le marché du travail. Par ailleurs, l'«entrepreneuriat ethnique» est bien développé à Neuchâtel et constitue une forme d'activité économique propice à l'intégration interculturelle.

- *Mobilité*

Par son programme « Neuchâtelroule » notre cité mobilise de nombreux requérants d'asile, en charge du prêt et de la gestion de la flotte de vélos en libre-service, grâce au partenariat noué avec le Service cantonal des migrations.

- *Sécurité*

Les missions de sécurité et de prévention assurées par la Ville créent des liens avec la population, les institutions et la société civile qui sont propices à la cohésion sociale et aux respect des règles qui régissent le vivre ensemble. En outre, l'action spécifiques des médiateurs urbains constitue dans ce sens un dispositif efficace.

Afin de mieux assurer la coordination horizontale importante qui doit prévaloir entre la politique d'intégration interculturelle et celles relevant de domaines transversaux, notre Conseil peut s'appuyer pour les actions concrètes sur le Groupe de coordination interne en matière d'intégration, réunissant de nombreux services de l'administration, représentant l'ensemble des Directions politiques. Ce groupe est présidé par le directeur de la culture et de l'intégration et associe, au besoin, toute ressource externe nécessaire pour mener à bien ses travaux.

7. Réponses apportées aux motions n° 316 et 317

Votre Autorité a successivement adopté les deux motions suivantes :

- Motion n°316, du groupe PopVertSol, intitulée « Neuchâtel, ville refuge, ouverte et solidaire », adoptée le 2 mai 2016,
- Motion n°317, du groupe socialiste, intitulée « Neuchâtel, ville d'accueil et d'intégration des personnes migrantes », adoptée le 27 juin 2016.

Leur contenu faisait directement écho au début de la grave crise migratoire provoquée par les conflits dramatiques régnant en Afrique et au Moyen Orient, ainsi qu'aux difficultés rencontrées par l'ensemble des pays européens, dont la Suisse, liés par les accords de Dublin (Règlement Dublin), dans la gestion de celle-ci.

7.1. Motion n°316, « Neuchâtel, ville refuge, ouverte et solidaire »

Le groupe PopVertSol invitait notre Conseil à étudier la possibilité de rejoindre le réseau européen de « Villes Refuges », initié l'année précédente par plusieurs villes européennes, dans le but d'améliorer les conditions d'hébergement des requérant-e-s d'asile et d'augmenter la capacité de leur accueil.

L'initiative du réseau européen de « Villes Refuges » a été lancée en septembre 2015 par les maires des villes de Barcelone, Paris, Lesbos et Lampedusa. Cet appel visait la constitution d'un réseau de villes-refuge garantissant au niveau local des conditions d'accueil décentes pour les exilés, migrants et demandeurs d'asile cherchant refuge en Europe.

Cet appel faisait écho à l'initiative lancée en 1995 par le Parlement international des écrivains, qui proposait la création d'un réseau de villes-refuge disposées à accueillir des écrivains, des artistes et des philosophes exposés au risque de persécutions dans leur pays, en raison de leurs écrits ou de leur prise de position politique.

Quelque deux ans et demi après le lancement de cet appel et hormis les quatre villes qui en sont à l'origine, l'essentiel de celles qui ont rejoint ce réseau sont espagnoles. Dans les faits, même une cité de l'importance de Barcelone s'est retrouvée confrontée aux limites posées par les hiérarchies nationale et européenne, en particulier sur le plan du droit, et n'a pu accueillir de manière volontaire qu'un nombre très restreint de réfugiés ou de personnes migrantes supplémentaires. En Suisse, aucune ville n'a à ce jour adhéré à ce réseau européen.

L'Union des Villes suisse, par l'intermédiaire du réseau de ses membres constituant l'Initiative des villes pour la politique sociale, auquel nous appartenons, a adopté, lors de son assemblée générale annuelle du 19 mai 2017 sa propre déclaration « Villes refuges », visant à renforcer le rôle des centres urbains dans le domaine de l'asile et à assurer une collaboration accrue entre elles, les Cantons et la Confédération.

Cette déclaration précise notamment :

Déterminées à respecter les droits fondamentaux des personnes migrantes, les villes suisses souhaitent renforcer leur engagement en faveur des migrants dans le cadre de l'Initiative des villes pour une politique sociale. Dans les limites des compétences dont elles disposent et dans la mesure de leurs possibilités, les villes veulent mettre en place des mesures concrètes adaptées aux différentes réalités locales dans les domaines de l'accueil, de l'insertion et de l'intégration sociales et de l'hébergement. Elles s'engagent à coopérer, à échanger des informations et des bonnes pratiques.

Les villes s'engagent à travailler prioritairement sur les thématiques suivantes : diminution des obstacles administratifs pour intégrer rapidement les réfugiés dans le marché du travail et la société, encouragement de la cohabitation entre toutes les communautés culturelles, mise à disposition d'hébergements en surface et promotion de la cohésion sociale dans les quartiers.

Le texte intégral de la déclaration « Villes refuges » adopté le 19 mai 2017 par l'Initiative des villes pour la politique sociale figure en annexe (annexe VI).

En Suisse romande, la seule initiative parlementaire comparable à la présente motion émane de la Ville de Lausanne. En octobre 2015, le Conseil communal a adopté un postulat par lequel il invitait la Municipalité à rejoindre le réseau européen de « Villes Refuges », initié quelques semaines auparavant.

Dans sa réponse formulée en octobre 2017, ladite Municipalité concluait qu'elle n'entendait pas rejoindre ce réseau européen, dès lors qu'elle avait pleinement adhéré à la déclaration « Villes refuges » de l'Initiative des villes pour la politique sociale, qui proposait à ses yeux une alternative nettement mieux adaptée aux spécificités du système fédéraliste suisse.

Nous adhérons pleinement à la position adoptée par notre homologue vaudoise, en considérant que cette déclaration, unissant un grand nombre de centres urbains dans notre pays, constitue une véritable opportunité pour que leur voix, par l'intermédiaire de leur structure faîtière, soit mieux prise en compte dans la définition et la mise en œuvre de la politique d'asile.

Pour l'ensemble des raisons évoquées précédemment, nous estimons que l'adhésion au réseau européen dit des « Villes Refuges » ne serait pas pertinent, de surcroît en tenant compte des différences importantes en matière d'ordre juridique et d'organisation politique et institutionnelle entre les villes d'Etats membre de l'Union européenne et les villes suisses. Nous proposons donc à votre Autorité de procéder au classement de la motion n°316, en soulignant notre volonté de participer activement à la mise en œuvre de la déclaration « Ville refuges » émanant de l'Initiative des villes pour la politique sociale, en collaboration étroite avec nos homologues et l'Etat de Neuchâtel.

7.2. Motion n°317, « Neuchâtel, ville d'accueil et d'intégration des personnes migrantes »

Cette seconde motion demande en substance à notre Conseil d'étudier, dans le cadre de son autonomie de décision, de quelle manière il peut contribuer à l'accueil et au mieux-être des personnes migrantes qui vivent à Neuchâtel, qu'elles soient requérantes d'asile ou réfugiée statutaires.

Dans leur développement écrit, les motionnaires considèrent qu'une telle démarche doit tout d'abord être fondée, pour être couronnée de succès, sur une large collaboration avec le Secrétariat d'Etat à l'économie, les services cantonaux qui lui sont rattachés, les œuvres d'entraide, dont le mandat est de gérer les dossiers d'aide sociale et d'intégration des réfugiés reconnus, ainsi que les associations actives dans ce domaine. Ils estiment également que *la coordination entre les structures déjà existantes et compétentes est la base principale du succès d'une telle démarche.*

Le présent rapport d'information illustre par de nombreux exemples, notamment en son chapitre 4, la volonté de notre Conseil de favoriser l'intégration des personnes migrantes au sein de la société d'accueil, quel que soit leur statut, leur origine ou le motif de leur arrivée.

Il met en évidence les nombreux partenariats existants, souvent anciens, avec les associations ou institutions actives dans le domaine de l'intégration interculturelle, ainsi que l'étroite collaboration avec l'Etat de Neuchâtel, en particulier par ses Services de la cohésion multiculturelle et des migrations.

Le dépôt de cette motion en 2016, rappelons-le dans un contexte de crise migratoire aiguë à l'échelle du continent, a largement nourri nos réflexions. Depuis lors, notre action a permis :

- de définir et de mettre en œuvre le programme d'activités spécifiques dédiées aux requérants d'asile (rubrique 5.1.6) en collaboration avec le Service cantonal des migrations ;
- d'apporter un soutien approprié à l'association L'AMAR, dans le développement de ses activités régulières qui favorisent le lien social et la compréhension mutuelle entre la société d'accueil et les personnes migrantes (rubrique 5.3.4) ;

- de proposer à l'association Papillons des locaux permanents pour ses activités de formation langagière (ateliers bilingues français/langue persane) et culturelles (rubrique 5.1.1) à destination de requérants d'asile adultes ou mineurs non accompagnés.

Nous envisageons également d'apporter notre soutien, comme évoqué au chapitre 5.1.1 à la Communauté érythréenne, pour lui permettre de concrétiser son projet « Espace Rivage solidaire ».

Enfin, le nouveau partenariat qui nous lie au Conseil d'Etat dans la mise en œuvre du programme cantonal d'intégration (PIC 2) souligne notre volonté commune à voir notre collaboration renforcée, dans nos domaines d'actions propres, au service d'une politique d'intégration interculturelle adaptée aux défis contemporains et fidèle à la tradition d'ouverture qui caractérise notre région.

Au vu de ce qui précède, nous soulignons tout d'abord que nous partageons pleinement les propositions et recommandations formulées par cette motion, à tel point que celles-ci ont contribué à orienter notre action, depuis 2016, dans le développement de prestations nouvelles contribuant à l'accueil et au mieux-être de personnes migrantes résidant ou de passage à Neuchâtel. En conséquence, nous invitons votre Autorité à bien vouloir procéder au classement de la motion n°317, dès lors que les buts et objectifs qu'elle visait ont été pleinement pris en compte dans le cadre de l'élargissement des actions de la politique d'intégration interculturelle de la ville de Neuchâtel.

8. Consultation

Le présent rapport d'information sera soumis pour préavis à la Commission de politique culturelle-du Conseil général.

Les collectivités étrangères ont renouvelé à la fin de l'année 2017 leurs représentants au sein de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), pour la législature 2018-2021. Ils ont ainsi largement été associés via la CICM, dont la Ville est membre, dans l'orientation et la définition des priorités d'actions de la politique d'intégration interculturelle neuchâteloise. Le Service cantonal de la cohésion multiculturelle a également été consulté.

9. Conclusion

Dans le contexte de montée de l'intolérance, de la xénophobie et du racisme en de nombreux endroits du monde, y compris non loin de chez nous, il est primordial d'affirmer avec une grande clarté les valeurs fondamentales d'égalité de dignité et de respect des droits fondamentaux, d'égalité et de non-discrimination, de liberté et de solidarité ainsi que la responsabilité citoyenne qui en découle pour notre Ville.

C'est dans ce sens que le présent rapport d'information expose la politique d'intégration interculturelle de la Ville de Neuchâtel. Celle-ci repose sur des fondements issus du droit fédéral et cantonal, sur des modèles de référence et de partage d'expériences à large échelle, sur la longue tradition d'ouverture au monde qui caractérise notre population et sur les choix politiques souverains opérés par les Autorités communales.

Il met notamment en lumière l'importance des programmes d'actions mis en œuvre par notre administration en partenariat étroit avec des institutions et associations de la société civile, dont l'engagement en faveur de l'intégration interculturelle de toutes et tous est essentiel.

Enfin, il positionne de manière cohérente notre Cité, dans son rôle de centre urbain et de capitale cantonale, pour lui permettre de relever conjointement avec la société civile les défis de l'accueil de nouveaux arrivants au sein d'une société multiculturelle, au renforcement d'une participation citoyenne et solidaire et à la promotion de la diversité au sein de sa population.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport d'information et de procéder au classement des motions n° 316 et 317.

Neuchâtel, le 15 août 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Christine Gaillard

Rémy Voirol

Annexe I

Statistique des mouvements de population (arrivées et départs) en ville de Neuchâtel en 2017 ¹⁹

Tableau n°2

Arrivées					
International		Intercantonal		Intercommunal	
France	397	Vaud	249	La Chaux-de-Fonds	191
Italie	118	Berne	173	Val-de-Ruz	172
Espagne	57	Genève	137	Peseux	162
Etats-Unis	42	Fribourg	111	Milvignes	122
Canada	41	Valais	86	La Tène	93
Portugal	40	Jura	84	Boudry	76
Autres pays	587	Autres cantons	178	Autres communes	625
Total	1282	Total	1018	Total	1441

Départs					
International		Intercantonal		Intercommunal	
France	287	Vaud	402	Peseux	218
Portugal	121	Berne	238	Val-de-Ruz	194
Italie	72	Fribourg	111	La Chaux-de-Fonds	184
Chine	61	Genève	109	Boudry	170
Espagne	57	Valais	86	Milvignes	149
Royaume-Uni	43	Jura	85	Corcelles-Cormondrèche	102
Autres pays	576	Autres cantons	192	Autres communes	666
Total	1218	Total	1223	Total	1683

Note tableau 2 : Les flux migratoires comprennent l'ensemble des annonces faites au service durant l'année sans aucune distinction notamment de durée ou de genre de domicile.

¹⁹ Ville de Neuchâtel SECOPO, février 2018

Annexe II

Statistique de la structure de la population de la ville de Neuchâtel en 2017 selon l'origine et, pour les ressortissants de nationalité étrangère, le type de permis à leur disposition ²⁰

Tableau n°1

	2016	2017	Comparaison
Origines suisses			
Neuchâtelois	9 731	9 745	14
Confédérés	12 705	12 568	- 137
Total ressortissants suisses	22 436	22 313	- 123
Origines étrangères			
Union européenne	7 510	7 468	- 42
Autres pays	3 722	3 685	- 37
Total ressortissants étrangers	11 232	11 153	- 79
Types de permis			
Autorisation de séjour (B)	4 253	4 112	- 141
Permis d'établissement (C)	6 358	6 407	49
Admissions provisoires (F)	238	253	15
Séjours courte durée (L)	254	257	3
Requérants d'asile (N)	120	115	- 5
Fonctionnaires internationaux	9	9	0
Total ressortissants étrangers	11 232	11 153	- 79
Habitants réguliers	33 668	33 466	- 202

Note tableau 1 : Cette statistique ne prend pas en compte les personnes qui sont au bénéfice d'un permis de validité de moins d'une année ni celles au bénéfice d'un domicile secondaire.

²⁰ Ville de Neuchâtel SECOPO, février 2018

Annexe III

Population résidante permanente, selon les 100 premières nationalités en Ville de Neuchâtel, au 31.12.2017

Nationalité	Total	Nationalité	Total
Suisse	22'313	Argentine	22
France	2'317	Guinée	21
Portugal	2'102	République tchèque	21
Italie	1'516	Hongrie	20
Espagne	518	Togo	20
Erythrée	313	Bulgarie	18
Chine	262	Croatie	18
Kosovo	262	Taiwan (Taipei chinois)	18
Turquie	247	Liban	17
Allemagne	223	Maurice	17
Roumanie	159	Arménie	16
Bosnie et Herzégovine	133	Mexique	16
Maroc	127	Pérou	16
Brésil	114	Bangladesh	15
Tunisie	114	Bélarus	15
Royaume-Uni	113	Sénégal	13
Syrie	110	Equateur	12
Belgique	103	Cambodge	11
Afghanistan	97	Egypte	11
Somalie	96	Finlande	11
Congo (Kinshasa)	90	Ghana	11
Sri Lanka	86	Luxembourg	11
Serbie	85	Lituanie	10
Russie	83	Slovaquie	10
Pologne	79	Slovénie	10
Cameroun	77	Uruguay	10
Irak	73	Yémen	10
Inde	72	Afrique du Sud	9
Etats-Unis	66	Nigéria	9
Pays-Bas	64	Albanie	8
Colombie	61	Bénin	8
Ukraine	61	Philippines	8
Algérie	57	Géorgie	7
Vietnam	57	Kazakhstan	7
Grèce	54	Soudan	7

Iran	52	Australie	6
Canada	48	Burkina Faso	6
Ethiopie	41	Danemark	6
Macédoine	40	Kenya	6
Angola	37	Lettonie	6
République dominicaine	36	Népal	6
Suède	35	Singapour	6
Côte d'Ivoire	34	Venezuela	6
Thaïlande	31	Cap-Vert	5
Corée (Sud)	30	Chypre	5
Japon	30	Congo (Brazzaville)	5
Irlande	28	Costa Rica	5
Indonésie	25	Norvège	5
Autriche	23	Paraguay	5
Chili	23	Autres et inconnue	85
Pakistan	23		
		Total	33'466

Source: STAT, Recensement cantonal de la population 2017

Etat de Neuchâtel - Département de l'économie et de l'action sociale

Service de statistique (STAT) - Rue du Château 19 - CH-2001 Neuchâtel -
www.ne.ch/stat

Annexe IV

Liste des groupements associatifs issus de la migration²¹

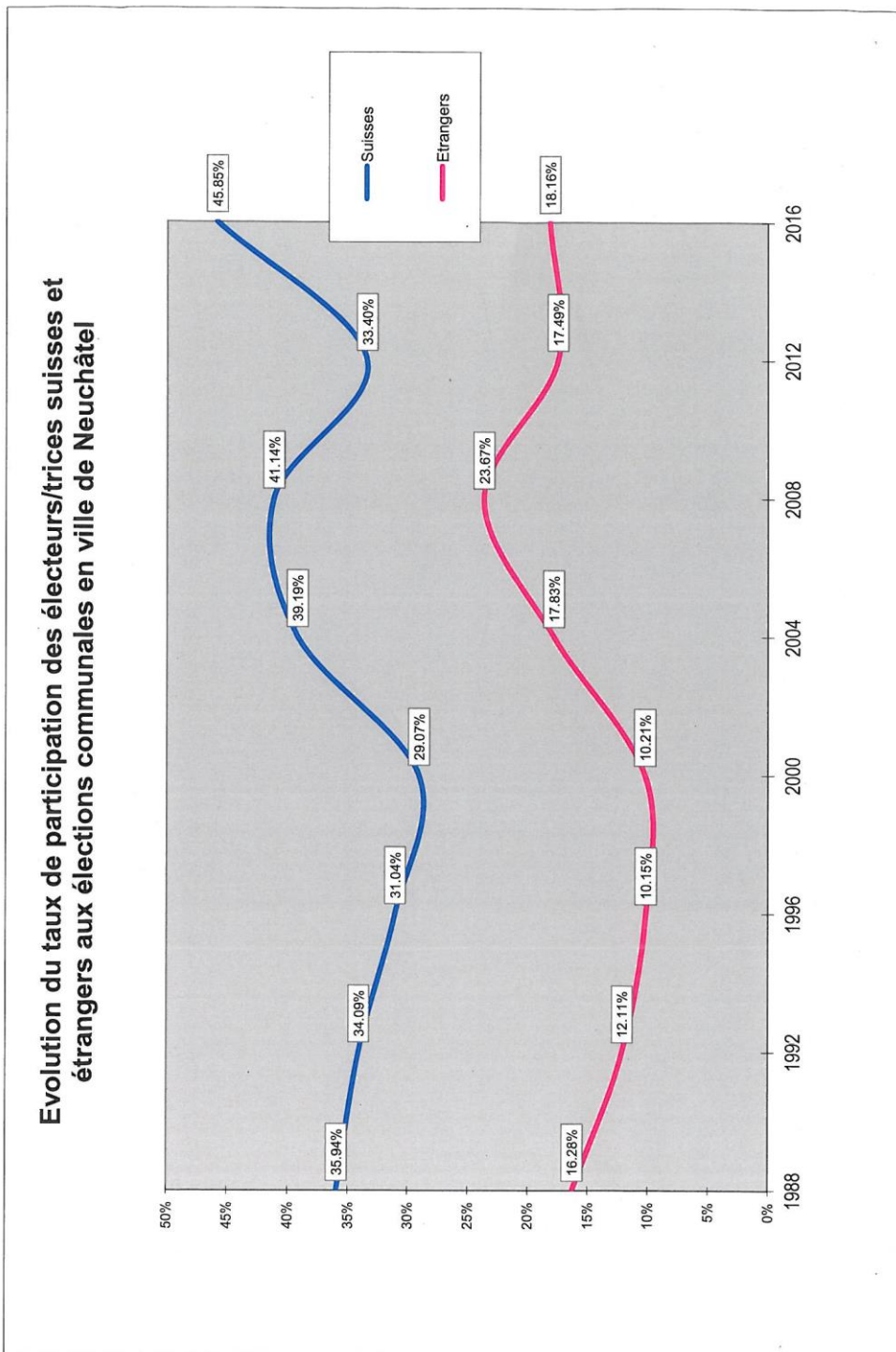
Nom des associations	
Amicale sénégalaise de Neuchâtel	Amici di libera-Svizzera
Association Avenir	Association Cordobanexe - enfants
Association culturelle des musulmans de Neuchâtel	Association burkinabe nong-taaba de Neuchâtel
Association culturelle chinoise en Suisse (accs)	Association culturelle d'Anatolie Neuchâtel
Association d'aide suisse pour le Bangladesh (aasb)	Association de bienfaisance islamique - centre islamique de Neuchâtel
Association de l'école japonaise de Neuchâtel	Association Serrières bouge! – actions migrants
Association des angolais en suisse - section de Neuchâtel	Association des femmes Erythréennes de Neuchâtel
Association des femmes kurdes - Arin Mirkan	Association des Polonais de Neuchâtel
Association des ressortissants ivoiriens de Neuchâtel	Association ela yi
Association islamique du district du Val-de-Ruz	Association Jama'at Ahmadiyya Neuchâtel
Association Machu Picchu	Association Marchés de l'Univers
Association sementes	Association Suisse corazon latino
Associazione famiglia leccese	Bergamaschi nel mondo - circolo di Neuchâtel
Bibliomonde	Casa do Benfica de Neuchâtel
Centre culturel "aafâq"	Centre culturel roumain Neuchâtel (ccrn)
Centre de psychotraumatologie et de médiation	Centre éducatif russe rostok
Centro espagnol de Neuchâtel	Centro portugues de Neuchâtel
Cercle méditerranéen	Cercle albanais kosova
Cipe secrétariat	Collectivités colombiennes
Collectivités des Albanais de la Kosove	Collectivités éthiopiennes
Collectivités Kurdes - Groupe "femmes"	Colonia Libera Italiana - Neuchâtel
Comites NE	Commission des parents d'élèves de l'école portugaise

²¹ Source : service cantonal de la cohésion multiculturelle, juin 2018.

	(centro portugues)
Communauté iranienne	Communauté Ogaden en Suisse
Communauté somalienne unie du Canton de Neuchâtel	Ecole Ennour de la langue arabe - ass. Culturelle des musulmans ne
English speaking ladies group	FéNéCi
FC Espagnol	Groupement culturel regard migrants
Missione cattolica italiana	Neuchâtel bangladeshi shamage
Opéra sans frontières	Organisation Neuchâtel humanitaire
Parti Ñaxx-Jariñu - Collectivités sénégalaises	RECIF - Centre de rencontres et d'échanges interculturels pour femmes
Unik Version	Union des associations somaliennes en Europe
Union des jeunes d'Anatolie - comité Neuchâtel	Union dominicanos Neuchâtel
Association Journée des Réfugiés	Association L'Amar

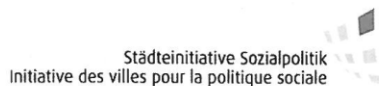
Annexe V

Evolution du taux participation des électeurs et électrices suisses et étrangers-ères aux élections communales en ville de Neuchâtel, de 1988 à 2016



Annexe VI

Texte intégral de la déclaration « Villes refuges » adopté le 19 mai 2017 par l'Initiative des villes pour la politique sociale



Déclaration «Villes refuges» – Deklaration «Städte als Fluchtorte»

Contexte

L'Europe se voit confrontée depuis 2015 à une forte hausse du nombre de réfugiés. L'instabilité politique qui règne au Moyen-Orient et en Afrique pousse de nombreuses populations à partir pour trouver refuge en Europe. L'évolution de la situation dans les régions en conflit reste très incertaine. Des centaines de milliers de personnes continueront de fuir les guerres, les persécutions ou la pauvreté dans leur pays. La Suisse est également touchée par ces migrations. En 2015, notre pays a enregistré près de 40'000 demandes d'asile.

Ausgangslage

Seit 2015 ist Europa mit stark gestiegenen Flüchtlingszahlen konfrontiert. Die politische Instabilität, die im Mittleren Osten und in Afrika herrscht, zwingt zahlreiche Menschen dazu, aufzubrechen und in Europa Schutz zu suchen. Über die künftige Entwicklung der Situation in den Konfliktregionen herrscht grosse Unsicherheit. Es werden weiterhin hunderttausende Personen vor Kriegen, Verfolgung und Armut in ihrer Heimat fliehen. Die Schweiz ist von dieser Migrationssituation ebenfalls betroffen. 2015 wurden in unserem Land rund 40'000 Asylanträge gestellt.

Rôle des villes

La politique d'asile est une mission commune de la Confédération, des cantons et des communes. Mais les villes, en tant que pôles sociaux et économiques, sont souvent en première ligne en matière d'accueil des migrant-e-s. Elles doivent non seulement gérer au quotidien les défis immédiats de cet accueil, mais aussi s'assurer que les requérant-e-s autorisé-e-s à séjourner dans notre pays puissent s'intégrer dans la société.

Les villes sont conscientes que la situation migratoire actuelle et l'urgence humanitaire dans les zones de conflits requièrent des engagements complémentaires. Désireuses d'assumer leur devoir de solidarité, elles sont prêtes à collaborer étroitement avec la Confédération et les cantons dans le domaine de la politique d'asile. Dans un esprit de partenariat, elles souhaitent être davantage associées aux décisions prises par les autorités fédérales et cantonales, notamment lorsque ces décisions concernent l'orientation de la politique migratoire suisse, les modèles d'intégration et la définition des ressources financières à disposition. Si possible, les villes souhaitent également avoir voix au chapitre dans les instances internationales qui discutent des politiques d'asile.

Déterminées à respecter les droits fondamentaux des personnes migrantes, les villes suisses souhaitent renforcer leur engagement en faveur des migrants dans le cadre de l'Initiative des villes pour une politique sociale. Dans les limites des compétences dont elles disposent et dans la mesure de leurs possibilités, les villes veulent mettre en place des mesures concrètes adaptées aux différentes réalités locales dans les domaines de l'accueil, de l'insertion et de l'intégration sociales et de l'hébergement. Elles s'engagent à coopérer, à échanger des informations et des bonnes pratiques. Les villes s'engagent à travailler prioritairement sur les thématiques suivantes: diminution des obstacles administratifs pour intégrer rapidement les réfugiés dans le marché du travail et la société, encouragement de la cohabitation entre toutes les communautés culturelles, mise à disposition d'hébergements en surface et promotion de la cohésion sociale dans les quartiers.

Die Rolle der Städte

Die Asylpolitik ist eine Verbundaufgabe von Bund und der Kantonen und Gemeinden. Die Städte spielen jedoch als Ankunftsorte für die Migrantinnen und Migranten eine prioritäre Rolle. Als Lebensorte der Geflüchteten haben sie nicht nur die unmittelbaren und alltäglichen Aufgaben zu lösen, es gilt auch sicherzustellen, dass die Integration in unsere Gesellschaft gelingt.

Die Städte sind sich bewusst, dass die aktuelle Migrationssituation und die humanitäre Not in den Konfliktregionen zusätzliches Engagement erfordern. Sie sind bereit, in der Asylpolitik eng mit dem Bund und den Kantonen zusammenzuarbeiten. Sie wünschen jedoch, in partnerschaftlichem Esprit in die Entscheidungen der Bundes- und Kantonsbehörden eingebunden zu werden, dies bei Debatten um die künftige Ausrichtung der Schweizer Migrationspolitik oder bei Entscheidungen über die finanzielle Unterstützung und die Integrationsmodelle. Wo möglich streben die Städte auch eine Mitsprache in internationalen Gremien zur Migrationspolitik an.

Im Bestreben, die Grundrechte der Migrantinnen und Migranten zu respektieren und zu stärken, verstärken die Städte im Rahmen der Städteinitiative Sozialpolitik ihr Engagement in diesem Bereich. Sie wollen im Rahmen der ihnen zur Verfügung stehenden Kompetenzen und Möglichkeiten Massnahmen verwirklichen, welche die Bereiche der Aufnahme, der Integration und der Unterbringung betreffen. Sie verstärken ihre Kooperation, den Informations- und «Best Practice»-Austausch.

Mit Priorität engagieren sich die Städte in folgenden Politikfeldern: Abbau administrativer Hürden zur Integration von Flüchtlingen in den Arbeitsmarkt und in die Gesellschaft, rasche Integration in die Gesellschaft, Begünstigung des Zusammenlebens aller Bevölkerungsgruppen, Bereitstellung von oberirdischen Unterkünften und Förderung des sozialen Zusammenhaltes in den Quartieren.

Conclusion

La dimension urbaine de la politique d'asile est aujourd'hui une évidence. Les villes sont des pôles d'attractivité et le nombre de requérant-e-s d'asile qui vont y séjourner, à court ou à long terme, est sans doute appelé à augmenter ces prochaines années. Les villes ont non seulement un devoir humanitaire envers les migrant-e-s, mais elles doivent aussi veiller au maintien de la cohésion sociale sur leur territoire et en Suisse. Elles sont convaincues qu'une collaboration accrue, entre elles mais aussi avec la Confédération et les cantons, dans les domaines précités contribuera à maintenir cette cohésion.

Fazit

Die städtische Betroffenheit in der Asylpolitik ist augenfällig. Die Städte sind Anziehungspunkte und die Anzahl Flüchtlinge, die dort wohnen, ob lang- oder kurzfristig, wird in den nächsten Jahren steigen. Die Städte haben nicht nur eine humanitäre Pflicht den Migranten und Migrantinnen gegenüber, sie haben auch die Aufgabe, den sozialen Zusammenhalt örtlich – und in der gesamten Schweiz - zu stärken. Sie sind überzeugt, dass eine verstärkte Kooperation untereinander, aber auch unter den verschiedenen staatlichen Ebenen, erreicht werden kann.

Adopté par l'Assemblée générale de l'Initiative des villes pour la politique sociale, Zurich, 19 mai 2017
Verabschiedet von der Mitgliederversammlung der Städteinitiative Sozialpolitik, Zürich, 19 Mai 2017

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Neuchâtel, ville ouverte au monde	4
3.	Principaux fondements de la politique d'intégration interculturelle.....	6
3.1.	Constitution de la République et Canton de Neuchâtel	7
3.2.	Loi cantonale sur l'intégration et la cohésion multiculturelle	8
3.2.1.	Politique cantonale d'intégration interculturelle	9
3.3.	Loi fédérale sur les étrangers (LEtr)	10
3.4.	Programme des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe	12
3.4.1	Conseil de l'Europe	12
3.4.2	Cité interculturelle	13
4.	Stratégie de la politique d'intégration interculturelle de la ville de Neuchâtel.....	14
4.1.	Vision	14
4.2.	But	15
4.3.	Objectifs stratégiques.....	15
4.4.	Priorités d'actions pour la législature 2018-2021	16
5.	Mise en œuvre des priorités d'actions.....	19
5.1.	Accueil des nouveaux arrivants et participation citoyenne et solidaire	19
5.1.1.	Implication primordiale des groupements associatifs dans la participation citoyenne et solidaire	21
5.1.2.	Semaine de la démocratie locale	23
5.1.3.	Promotion de la participation civique	24
5.1.4.	Programme d'intégration cantonal 2018-2021 (PIC 2)	25

5.1.5. Programme spécifique d'activités socioculturelles pour les candidats à l'asile.....	26
5.2. Intégration socio-professionnelle.....	27
5.3. Promotion de la diversité et ouverture au monde	31
5.3.1. Une politique culturelle au service de la diversité	31
5.3.2. Semaine d'actions contre le racisme	34
5.3.3. Semaine de l'Europe	35
5.3.4. Partenariat avec l'association L'AMAR	36
6. Organisation administrative de la Ville	37
7. Réponses apportées aux motions n° 316 et 317	41
7.1. Motion n°316, « Neuchâtel, ville refuge, ouverte et solidaire »	41
7.2. Motion n°317, « Neuchâtel, ville d'accueil et d'intégration des personnes migrantes »	44
8. Consultation.....	45
9. Conclusion	46
Annexe I.....	47
Annexe II.....	48
Annexe III.....	49
Annexe IV	51
Annexe V	53
Annexe VI	54